www.icn-presse.corsica

#7079 vendredi 25 avril 2025

HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS GÉNÉRALES ET D'ANNONCES LÉGALES

ICN #7079
vendredi 25 avril 2025

ICN
INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

SETTIMANALE CORSU D'INFORMAZIONE HEBDOMADAIRE CORSE D'INFORMATIONS

Municipales Bastia

Sacha Bastelica veut bousculer la vieille classe

INTERVIEW P5 À 7

KAMPÀ P2
OPINIONS P4
EN BREF P8
DETTI È FATTI P17
CULTURA P20
RÉTRO P21
AGENDA P22
ANNONCES LÉGALES P9

NATIONALISME LINGUISTIQUE
(Comment dit-on «Ovni» en langue corse ?)
p18

1,75€

9 201670 791750

Photo Christophe Gudicelli

SEMPR'À FIANC'À VOI

LA FRANCE A UN INCROYABLE TALENT
HARRAM
LE SEUL PREMIER MINISTRE AU MONDE QUI IMITE LES TROIS SINGES CHINOIS... À LA FOIS !
KAMPÀ

N° 7079 • 25 avril 2025

INTERVIEW
SACHA BASTELICA VEUT BOUSCULER LA VIEILLE CLASSE *P5 À 7*

EN BREF ET EN CHIFFRES *P8*

DETTI È FATTI *P17*

LINGUA
LA CHRONIQUE DE JEAN CHIORBOLI *P18*

CULTURA
L'APPUNTAMENTI DI SANTU CASANOVA *P20*

RÉTRO
UN ANNU FÀ *P21*

AGENDA *P22*

ANNONCES LÉGALES *P9*

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

DIRECTION RÉDACTION
Membre du SPHR et de l'Alliance de la Presse d'Information Générale

Directeur de la publication – Rédacteur en chef : **Paul Aurelli** : 06 86 69 70 99 • pa@aurelli.com

Directeur délégué : **Jérôme Fabro-Aurelli** : 06 75 12 93 47 • jfa@aurelli.com

Chef d'édition : **Elisabeth Milleliri** : 06 44 88 69 40 • informateur.corse@orange.fr

1er secrétaire de rédaction : **Eric Patris** : 06 44 88 66 33 • eric.patris-sra@icn-presse.corsica

BUREAU DE BASTIA
114, rue Claude Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu 20600 BASTIA
Secrétariat : **Bernadette Benazzi** : 04 95 32 04 40 - 06 41 06 58 36 • gestion-informateurcorse@orange.fr

ANNONCES LÉGALES
Albert Tapiero : 04 95 32 89 92 • al-informateurcorse@orange.fr

ABONNEMENTS
Abderrahim Benyoucef : 04 95 32 89 97 • icn-abonnement@orange.fr

CORSICAPRESS ÉDITIONS SAS
au capital social de 150 000 €
114, rue Claude Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu
20600 BASTIA
Tél. 04 95 32 04 40

Société locataire-gérante des titres et marques
Principaux associés : PA, JFA.

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009
Imprimé par AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

À MODU NOSTRU

L'ultimu viaghju

S'hè spinta una luci pà a Ghjesgia è u mondu catolicu. Papa Francescu, 88 anni, si n'hè andatu u luni di Pasqua 2025 à l'eternu, tuttu un simbulu. Incù ellu, sparisci una figura universali di un'umanità tamanta, impastata di fedi è di cunvinzioni, di gesti simplici è di parolli forti. U so puntificatu, principiatu inde l'umiltà in u 2013, s'hè compiu incù u stessu filu: quillu di un omu chì battia sempri à prò di l'altri, di i più debbuli è di a ghjenti di i periferii, à quali avia sceltu di porghja a so manu. Una voci, un soffiu, un sguardu postu nant'à u mondu. Incù ellu, u Vaticanu hà persu di a so distanza, pà duvintà torna un locu di vicinanza. Francescu avia ricusatu l'ori di l'istituzioni, hà sceltu l'umiltà di Santa Marta inveci di l'appartamenti puntificali, hà parlatu di u clima, di i migranti, di puvartà incù parolli simplici chì pudiani scumudà. Avia incalcatu nant'à l'urghjenza di u Vangelu, induva certi altri s'erani rifughjati inde i dogmi. U so puntificatu ùn hè micca statu senza critichi di sicuru. A so vuluntà di riforma hà scuzzulatu certi volti i currenti i più cunservatori. I so pusizioni nant'à calchì sughjettu ani dillusu, à diritta è à manca. Ma hè firmatu fidu à i so principii: quilli di u Cristu povaru è vicinu à i parsoni sclusi. Pà contu nostru, ritinaremi, incù fiertà, chì u so ultimu viaghju à u stranieru, l'hà fattu in Corsica, in Aiacciu, u 15 di dicembri scorsu. Una visita chì firmarà com'è un tistamentu spirituali. Puru s'ellu ùn avia più a forza di prima, Francescu t'avia quillu ghjornu un sguardu di un'intensità rara, rinvivitu da a prisenza di tanti zitelli nant'à u so caminu. Si pudaria guasgi dì chì u Papa ùn era micca un capu di Statu è di Ghjesgia in visita, ma un omu in pelegrinaghju, à l'attrachjata di a so vita, vicinu à u populu corsu, u so populu. Tutti i parsoni prisenti ind'i carrughji è stretti aiaccini più di quattru mesi fà aviani dighjà capitu a furtuna ch'elli ani avutu di pudè campà una stonda sulenna è di magia. Sarà ancu di più u casu oghji. Mancarà a so voci nant'à una pianetta induva i divisioni si multiplicheghjani è crescini... ■ **Santu CASANOVA**

Si pudaria guasgi dì chì u Papa ùn era micca un capu di Statu è di Ghjesgia in visita, ma un omu in pelegrinaghju, à l'attrachjata di a so vita, vicinu à u populu corsu, u so populu.

si passa calcosa... annant'à a reta

Est-il raciste de juger opportun qu'on proscrive le couscous dans une campagne de promotion pour le bio? Ce n'est pas impossible. Ce qui est sûr, c'est que ça dénote une méconnaissance certaine du sujet et une difficulté à savoir lire et comprendre un énoncé simple. Y compris dans les hautes sphères politiques. Ainsi, la ministre de l'Agriculture, Annie Genevard a demandé à l'Agence bio de remanier le spot télévisé *«C'est bio la France»* qui doit être diffusé courant mai. Initialement, il montrait un repas de famille autour d'un couscous. Que la ministre a voulu remplacer par un cassoulet au canard, pour *«veiller à ce que la diversité des productions biologiques et locales soit également représentée»*. De ce point de vue, pas sûr que le cassoulet ait le profil idéal. En 2006 la production française de haricots représentait 403000 t cultivées sur 41000 ha, dont 86 % de haricots verts. En 2012, les légumes secs occupaient 30000 hectares de culture dont plus de 3000 hectares de haricots secs -soit trois fois moins que les lentilles- contre près de 8000 hectares de pois chiches et en 2023 les légumes secs constituaient 1 % de la surface agricole bio. Contre 20 % pour les céréales, dont le blé dur, utilisé notamment pour la semoule à couscous. Et si la France occupe le deuxième rang mondial pour la production de canard, l'essentiel des volailles abattues en France sont des poulets de chair, le poulet, volaille la plus consommée en France, étant plus représenté que le canard dans la production bio. Aussi, le choix initial de l'Agence bio apparaît-il logique, d'autant que le couscous fait une plus large place aux différents légumes issus du maraîchage bio. Oui mais le cassoulet, c'est emblématique de la gastronomie française! Outre qu'en termes de représentativité bœuf bourguignon, blanquette et steak-frites sont cités bien avant lors de sondages et que le couscous est le quatrième plat préféré des Français très loin devant le cassoulet, l'objectif de la campagne n'est pas de vanter la gastronomie mais les productions de la France. Auxquelles, du reste, contribuent nombre de personnes qui n'ont pas le *«profil caucasien»* si cher à la ministre. ■ ***Elisabeth MILLELiRI***

Habemus des inquiétudes...

On pouvait ne pas être d'accord avec tout ce que disait le défunt pape François, disparu le 21 avril à l'âge de 88 ans. Ses interventions touchant à la diplomatie, en particulier, prenaient pas mal de monde à rebrousse-poil. Personne, en revanche, sauf les plus jobards, ne pouvait lui reprocher un manque d'attention au sort des plus faibles, des plus démunis. Là où certains de ses prédécesseurs usaient de manières et de discours dignes d'un adjudant d'infanterie prussienne, avec idées assorties, *u papa Francescu* a toujours parlé selon les Évangiles, prêchant l'universalité et l'acceptation de tous. Migrants, malades et délaissés avaient tous trouvé en lui un défenseur vigilant. Tout comme les «périphéries» géographiques chères à son cœur. Cet engagement pour les oubliés, gens et lieux «à l'écart», a fait de lui celui qui restera à jamais le premier pape de l'Histoire à se rendre en visite apostolique en Corse, où sa popularité et l'affection qu'on lui porte ne décroîtront pas de sitôt. C'est aussi ce qui lui valait le ressentiment et la haine de beaucoup de gens: entre chantres azimutés d'un catholicisme jambon-beurre rance estampillé «Occident chrétien», partisans d'un président chiffonné qu'un pape ait boudé son opération d'autopromo et grands esprits qui estiment qu'un pape doit se plier aux impératifs de la France, ils étaient nombreux à maîtriser leur chagrin d'admirable manière à l'annonce de sa mort. Il avait aussi œuvré pour que l'Église répare les innombrables abus et violences sexuelles commises par des religieux, là où la «tradition» voulait qu'on étouffe les affaires, voire qu'on menace les victimes et ceux qui parlent, comme le montre l'affaire Bétharram. Mais il avait surtout l'immense mérite d'incarner une démarche diamétralement opposée à celle des chefs d'État et leaders politiques qui ont fait de l'humanisme et de l'empathie leurs cibles prioritaires, et d'incarner une espérance face à cette vague d'inhumanité. Or rien ne dit que son successeur portera les mêmes principes. C'est pour tout cela que Jorge Mario Bergoglio sera regretté, et que les catholiques ne seront pas les seuls à s'inquiéter lors de l'annonce fatidique à la fin du prochain conclave. ■ ***Eric PATRIS***

Photo Christophe Gudicelli

Municipales Bastia

Sacha Bastelica veut bousculer la vieille classe politique

Sacha Bastelica, ancien candidat NFP aux élections législatives de la 1re circonscription de la Haute-Corse, revient avec un nouveau collectif, Via Citadina, et de nouvelles ambitions électorales, loin des appareils politiques nationaux.

Interview de Christophe GIUDICELLI

Vous avez quitté La France Insoumise et le NFP, pourquoi la création de ce collectif Via Citadina ?
C'est un outil qui va nous permettre de proposer un programme, de dialoguer et d'établir un rapport de force. Si vous sortez des logiques de partis nationaux, mes camarades et moi, nous parlons au nom de quoi ? C'est la solution que nous avons trouvée pour être dans le débat public. Nous sommes dans le prolongement des législatives. Parce que dans la logique nationale, vous êtes piégés par des instances qui ne comprennent pas que quand vous faites de la politique localement, la réalité n'est pas la même.

Vous parlez d'instances nationales déconnectées, il y a aussi l'image renvoyée aujourd'hui par LFI, avec des personnalités très clivantes. Cela a pesé dans votre décision ?
Je pense qu'il y a un peu de ça, aussi. Je ne comprends pas le principe de dire : *« on va faire une union pour pouvoir gouverner »* alors qu'aujourd'hui cela ressemble plus à une guerre d'egos, car justement, il y a des personnalités qui sont clivantes. On se distingue de ça, parce que si on fait ça localement… Déjà que l'état de la gauche aujourd'hui en Corse est à reconstruire.

Selon vous, les partis nationaux n'ont plus la cote en Corse ?
Quand vous marchez dans Bastia, et que des gens vous disent : *« J'aurais voté pour toi, mais c'est dommage que tu sois de La France Insoumise, sinon on aurait pu s'entendre »*, on voit qu'il y a une profonde aversion à l'égard de ce qui est en train de se passer au niveau national. Mais parce que vous ne faites pas de la politique, vous faites de la polémique, vous intervenez sur les réseaux sociaux, sur les médias, et derrière ça, il n'y a pas de proposition, il y a juste des clashs. Donc si vous repartez localement, vous discutez de propositions. Peut-être qu'on va essayer d'inverser la tendance.

Comment va fonctionner ce collectif ?
Ce n'est pas un fonctionnement très hiérarchisé. À la différence de toutes les autres formations politiques bastiaises qui mettent en avant une personnalité, nous, on veut faire l'inverse, c'est-à-dire d'abord poser un programme. Vous entrez dans le collectif, vous êtes déjà apte à discuter de tout ce qui concerne votre ville. On appelle tout le monde, et pas seulement des gens de gauche, car c'est en premier lieu un collectif citoyen. Ce que nous n'appelons pas, c'est la sphère raciste et d'extrême droite.

L'objectif, c'est tout de même de faire émerger un candidat et une liste pour les municipales.
Oui, tout à fait, on va forcément prendre part aux élections municipales avec une liste. Mais d'abord, il faut poser les conditions de son existence et donc forcément dialoguer avec d'autres personnes et savoir derrière qui nous allons aller. Je n'ai pas de prétention, je ne poserai ma candidature que si elle est nécessaire, si elle n'est pas nécessaire, je laisserai la place.

Aujourd'hui, ce qui se dessine à Bastia, c'est « tous contre la majorité actuelle ». Même si cela suppose certaines alliances improbables. Comment l'interprétez-vous ?
Quand vous interrogez les Bastiais sur le bilan du maire actuel, la réponse est un peu crispée. Pourquoi ? Parce que Gilles Simeoni et Pierre Savelli se sont construits justement sur l'opposition au clanisme qui était celui du PRG. Mais au lieu de faire de la politique autrement, ils ont reproduit le même schéma que leurs adversaires. C'est-à-dire en replongeant dans le clanisme, et ce que veulent faire certains encore aujourd'hui en étant dans la position *« tout contre la mairie »*. C'est encore une forme de clanisme qui est juste l'héritière de ce qu'on a vécu il y a vingt ans. Il n'y a pas que cette logique de la politique de pouvoir. Il y a aussi la politique d'idées. Peut-être qu'on est naïfs, peut-être qu'on est utopistes, mais je pense que la politique c'est également cela.

Vous avez récemment interpellé Gilles Simeoni sur les dérives aujourd'hui en Corse.
Un élu doit être exemplaire, il ne doit pas se rendre dans des établissements qui parfois sont reliés peut-être à

« Un élu doit être exemplaire, il ne doit pas se rendre dans des établissements qui parfois sont reliés peut-être à des mafieux. »

Photo Christophe Gudicelli

des mafieux. Est-ce que ma question était maladroite ou pas ? Je ne sais pas, c'est aux autres d'en juger. On n'aurait peut-être pas dû l'écarter, on aurait dû me laisser la poser, et si le président du Conseil exécutif refusait d'y répondre, ce qui est son droit, il aurait le droit de ne pas y répondre. Il faut absolument prendre en charge le problème. Des hommes et des femmes se font assassiner.

Si vous êtes candidat, la municipale sera votre seconde élection. Avec 1327 voix sur Bastia aux dernières législatives, 8,8 % sur la circonscription et une 4e place au premier tour, il y a un socle.

Des gens qui font partie de cette politique de notables bastiais comme Michel Castellani ou bien Julien Morganti sont des noms qui ont réussi à se créer. Nous, on a émergé en deux-trois jours. On nous a dit : *« vous montez au créneau et puis vous faites de la politique »*. On a essayé de le faire, on a construit une base qui, étonnamment, était forte puisqu'on a été quand même quatrièmes et qu'on a pesé dans le second tour, notamment en appelant à voter contre l'extrême droite. On ne part pas de rien parce qu'il n'y a pas eu qu'un vote pour le Nouveau Front Populaire, il y a eu aussi un vote d'adhésion. Je suis persuadé que la manière dont on a fait de la politique, en arrêtant les invectives et les clashs comme au niveau national, ça en a convaincu pas mal.

« Je suis persuadé que la manière dont on a fait de la politique, en arrêtant les invectives et les clashs comme au niveau national, ça en a convaincu pas mal. »

Des candidats de gauche et surtout des hommes politiques de gauche bien implantés à Bastia, ça ne manque pas. Comment s'imposer face à ceux qui sont sur le terrain depuis plus de vingt ans, surtout s'il y a volonté d'union de la gauche ?

Déjà, on s'impose avec ce collectif et les idées. J'ai un message à adresser à tous ces noms qui représentent cette ancienne manière de faire de la politique, qui sont dans les mêmes logiques depuis des décennies, c'est-à-dire arriver au pouvoir à la mairie de Bastia, le conserver, le garder et ne jamais rien remettre en question de tout ce qui a été fait. Des logiques clanistes. Nous, on dit : *« Cela fait trente, quarante ans, que cela fonctionne comme ça. Quand est-ce qu'on a envie de tourner la page ? »* C'est dans cette logique-là que nous nous engageons. C'est difficile pour nous d'arriver et de dire : *« On va faire l'union avec un tel ou avec un tel »* quand ils sont dans des logiques opportunistes.

L'union n'est pas exclue ?

Ce n'est pas exclu si c'est en accord avec la charte des valeurs et la vision politique. Mais je vous le dis, il y a des gens avec qui cela n'est pas possible. Ça, c'est sûr.

Vous avez vingt ans. Vous avez décidé de sortir des gros appareils politiques nationaux. Avez-vous l'impression que même avec l'intelligence et la meilleure volonté du monde, il est compliqué de se faire une place face à des personnes qui s'attachent à des fauteuils depuis des années ?

Quand on étudie un peu la science politique, Bourdieu théorisait les champs politiques. Et il disait qu'il y a les gens qui sont très ancrés dans le champ politique à l'intérieur et qui ont une capacité à s'opposer pour les luttes de pouvoir et, à un moment, à se coaliser quand il y a un profane, c'est-à-dire quelqu'un qui vient de l'extérieur pour entrer dans le champ politique. Ça a été mon cas. Quand je suis entré dans le champ politique, j'ai été beaucoup mis à l'écart, et pour beaucoup je dois être vu comme quelqu'un qui n'a pas sa place ici, parce que je dérange. Et avec 1300 voix, on dérange beaucoup. Peut-être qu'on n'obtiendra pas cette mairie, mais au moins on essayera quelque chose. Et on va aussi embêter beaucoup.

L'objectif en 2026, c'est au moins un élu au conseil municipal ?

C'est d'avoir plus qu'un élu. Si on arrive à tabler sur le même score que celui qu'on a réalisé pendant les législatives, on va faire plus. ■

« Nous, on dit : "Cela fait trente, quarante ans, que cela fonctionne comme ça. Quand est-ce qu'on a envie de tourner la page ?" »

Les chiffres de la semaine

59 %

d'ajout de chocolats sur les listes de courses durant la semaine qui a précédé Pâques et ce malgré une envolée des prix de près de 15 % avec la flambée des cours du cacao, selon la dernière étude Fidme/Fidme Courses basée sur un panel de 5 millions d'utilisateurs.

24 445

projets de recrutement en Corse, soit environ 2700 projets en moins et une baisse de 10,1 % par rapport à l'année précédente, selon les résultats de l'enquête «Besoins en main-d'œuvre 2025» réalisée par France Travail en collaboration avec le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie. Seuls 34 % des établissements corses envisagent de recruter en 2025, contre 40 % en 2024. Les services, premier secteur recruteur dans l'île avec 64 % des intentions, accusent un recul de près de 8 %. Le commerce, qui représente 15 % des projets, est en retrait de 5 %. Dans le secteur de la construction, la baisse atteint 35 %, soit près de 1000 intentions d'embauche en moins. Les projets de recrutement saisonniers restent majoritaires: 61 % contre une moyenne nationale de 31 % mais leur nombre est en baisse de 12,8 % par rapport à l'an passé, avec 2180 intentions en moins. Selon les bassins d'emploi, les baisses varient de 8,5 % dans la zone Porto-Vecchio/Sartène/Propriano à 11,2 % pour la zone Corte/Ghisonaccia/Aleria.

99 211

passagers ont transité par les ports de Corse en mars 2025, contre 108058 en mars 2024, soit une baisse de 8,19 %. En cumul depuis le 1er janvier 2025, le nombre de passagers est de 271709, en très légère hausse (0,27 %) par rapport à la même période en 2024. Les baisses les plus notables sont enregistrées par les ports de Propriano (-39,10 %) et Bonifacio (-35,70 %).

Maltraitance animale

Voce Cani Corsica, un collectif de défense des chiens

Photo Alan Levine • Pxhere

Face à des dossiers qui stagnent, des défenseurs de la cause animale ont décidé d'unir leurs efforts. Le collectif Voce Cani Corsica a vu le jour à l'initiative de Laurence Constantin, présidente de Global Earth Keeper, de Dominique Guillerm, vice-présidente de l'association Pietranimalia, et de Me Joëlle Acquaviva, avocate en droit animalier et présidente de l'association Salva. Aux côtés des refuges, vétérinaires, comportementalistes et autres acteurs associatifs, Voce Cani Corsica veut œuvrer à faire reculer la maltraitance canine en Corse, en s'attaquant au problème thème par thème. *« Nous avons décidé de nous intéresser en premier lieu aux chiens de chasse vivant en chenil, parce qu'il y a de plus en plus de personnes qui signalent que des chiens vivent dans de mauvaises conditions de vie,* dit Laurence Constantin. *On voit des animaux vraiment très maigres, qui vivent sans abri, ou avec des abris très sommaires, directement dans le maquis. À force de voir que c'était devenu de plus en plus prédominant, on s'est dit qu'on allait commencer par ce thème-là et essayer d'améliorer leurs conditions de vie. »* S'il souligne ne pas vouloir stigmatiser tous les chasseurs, le collectif entend dénoncer les conditions d'enfermement prolongé de ces animaux, qui ne répondent pas aux dispositions de l'article L.214-1 du Code rural. *« Un chien a besoin de contact et de courir. Lorsqu'il est attaché en permanence et qu'il ne court que de temps en temps, il ne subvient pas à ses nécessités biologiques. Et puis, on voit beaucoup de chenils où les chiens n'ont pas vraiment de niches, mais des bidons en plastique renversés »,* déplore Laurence Constantin en insistant sur la volonté du collectif d'alerter sur ces pratiques bien présentes sur l'île et souvent passées sous silence. Des propositions ont été transmises à la Fédération régionale de chasse. Sans retour à ce jour. Au delà de cette seule cause, le collectif souhaite s'attaquer par la suite à d'autres formes de maltraitance. Si l'action préventive est privilégiée, il envisage aussi d'ester en justice face aux cas les plus graves. *« Quand on est face à de tels profils, il faut qu'on agisse pour que la personne n'ait plus la possibilité d'avoir des animaux, et qu'elle paie pour ceux qu'elle fait souffrir »*, affirme Laurence Constantin en invitant les témoins de cas de maltraitance canine à contacter Voce Cani Corsica. ■ ***MP***

Pour contacter le collectif : vocecanicorsica@gmail.com ou via sa page Facebook

Liaisons maritimes Bonifacio/Santa Teresa

Qui vivra verra…

Le 8 mars 2025, la liaison « historique » entre Santa Teresa di Gallura et Bonifacio a été rétablie, grâce au retour en service de l'*Ichnusa*, affrété par la Moby, attributaire d'une délégation de service public. Mieux que rien, mais la capacité de l'*Ichnusa* est loin d'être suffisante pour les transporteurs opérant entre les deux îles et une quinzaine d'entre eux, révélait le quotidien *La Nuova Sardegna,* ont déposé plainte contre X auprès du Parquet de Tempio pour, notamment, interruption continue de service public et fraude, en demandant de vérifier les éventuelles responsabilités de la Moby. Qui a fait savoir que les dysfonctionnements constatés étaient totalement indépendants de sa volonté et que ses bateaux étaient parfaitement bien entretenus. Ne leur reste plus qu'à être opérationnels. En principe, pour remplacer le *Giraglia*, toujours en réparation à Livourne, la Moby devait mettre en service en avril le *Bunifazziu* qui n'est autre que le *Liburna*, anciennement affecté à la desserte de l'île d'Elbe et qui est lui aussi à Livourne dans un bassin de carénage. Les seules traversées effectuées en avril ont été assurées par l'*Ichnusa*. Ironiquement, dans l'Antiquité romaine, la liburna était un navire à rames… Sur son site, la Moby annonce la commercialisation de traversées entre Bonifacio et Santa Teresa à compter du 10 mai, à bord du *Giraglia*. ■ ***AN***

INFORMATEUR CORSE NOUVELLE
SETTIMANALE CORSU

CREATION SOCIETE

N° 01

SN GARAGE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 100 euros
Siège social : ZI d'Erbajolo
Lieu-dit Pastoreccia - 20600 Furiani

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Furiani du 20 mars 2025, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : SN GARAGE
Siège : ZI d'Erbajolo - Lieu-dit Pastoreccia - 20600 Furiani
Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 100 euros
Objet : Entretien, réparation, remise en état, mécanique, carrosserie, dépannage, ventes de pièces détachées automobiles modernes et anciennes ainsi que motos, cyclomoteurs, quads, vélos et plus généralement tous véhicules moteurs, revente de véhicules et occasions toutes marques.
Sous réserve des dispositions légales, **chaque associé** dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Président : Monsieur Abdelnasser Sahim demeurant Immeuble les Mimosas, RN 198 - 20213 Penta Di Casinca
La **Société sera immatriculée** au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le Président.

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date de 14/04/2025, il a été constitué une **SAS.**
Dénomination :
LES COCOTTES EDITIONS
Siège Social : Domaine du Levant 1 - Bâtiment B - 1615, avenue de Borgo - 20290 Borgo
Capital : 1500 €
Objet social : La presse et l'édition à caractère indépendant, la diffusion d'informations techniques ou commerciales de toutes natures par l'édition de livres non périodiques, revues, publications etc. L'information par voie numérique.
Les services de mises en relation entre professionnels.
Durée : 99 ans
Président : Les Cocottes SAS au capital de 1500 €, RCS 892662909 BASTIA, Domaine du Levant 1, Bâtiment B, 1615, avenue de Borgo, 20290 BORGO, représenté par Madame Jeanne COLLOMB
Cession d'actions : Soumise à agrément
Exercice du droit de vote : Une action égale une voix
Conditions d'admission aux assemblées : Etre actionnaire
Immatriculation au RCS de Bastia.

N° 03

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous signature privée en date du 16 avril 2025, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : ISUL' AGRUMES
FORME : Société par Actions Simplifiée
CAPITAL : 2.100 €
SIEGE : Lenza de Saint-Pierre - 20215 Venzolasca
OBJET : La commercialisation de fruits et de légumes et plus particulièrement les produits de ses associés qui lui sont cédés à cette fin.
Et plus précisément en vertu de son statut d'«Organisation de Producteurs» :
- Améliorer la mise en valeur commerciale des productions pour lesquelles elle a été reconnue ;
- Assurer la programmation de la production et son adaptation à la demande ;
- Orienter les choix de ses actionnaires vers une démarche qualité ;
- Développer la concentration de l'offre et la mise en marché de la production de ses membres ;
- Contribuer à la réduction des coûts de production ;
- Régulariser les prix à la production ;
- Promouvoir des pratiques culturales et des techniques de production et de gestion des déchets respectueuses de l'environnement ;
La société peut prendre toutes participations et tous intérêts dans toutes sociétés et entreprises dont l'activité serait de nature à faciliter la réalisation de son objet social.
Et, généralement, réaliser toutes opérations financières, commerciales, industrielles mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement.
DUREE : 99 ans
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Chaque action donne le droit de participer aux décisions collectives des associés et donne droit à une voix sur justification de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
AGREMENT : Toutes les cessions d'actions sont soumises à l'agrément préalable du Président.
PRESIDENT : Monsieur François CUNI demeurant à Lenza de Saint-Pierre - Scampurnaccia - Querciolo - 20215 Venzolasca
IMMATRICULATION : RCS de Bastia.

Pour avis et mention, Le Président.

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 28/03/2025, il a été constitué une **SCCV** ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : STEVANA
Objet social : - L'acquisition d'un terrain à bâtir sis à ALERIA, lot 14, Lotissement Terra du Fenu, lieu-dit Presa di Mezzo, ainsi que tous immeubles et droits susceptibles de constituer des accessoires ou annexes dudit terrain ;
- L'aménagement et la construction sur ce terrain, de l'immeuble ou des immeubles qui suivent : Construction de 3 appartements de type 3 en R+1.
- La vente de l'immeuble ou des immeubles construits à tous tiers, sous quelque forme que ce soit, en totalité ou par fractions ;
- L'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts et constitution des garanties y relatives ;
Siège social : Villa N°8, Rue du Pont Vieux, 20250 Corte.
Capital : 100 €
Durée : 99 ans
Gérance : M. FAVIER JULIEN, demeurant 13, Cours Paoli, 20250 Corte. .../...
Clause d'agrément : Sont dispensées d'agrément les cessions consenties à des associés ou au conjoint de l'un d'eux ou à des ascendants ou descendants du cédant.
Immatriculation au RCS de Bastia.

N° 05

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP signé électroniquement en date du 16 avril 2025, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée d'Infirmier.
Objet : La société a pour objet l'exercice seul ou en commun de la profession d'infirmier, telle qu'elle est définie par les dispositions légales et réglementaires en vigueur. Elle peut réaliser toutes opérations civiles, financières, immobilières ou mobilières légalement autorisées, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, de nature à favoriser son activité, sous la condition formelle que ces opérations soient conformes aux dispositions législatives ou réglementaires régissant l'exercice de la profession d'infirmier. Elle ne peut accomplir les actes de cette profession que par l'intermédiaire d'un de ses membres ayant qualité pour l'exercer.
Dénomination : VESCOVATO IDEL.
Siège social : 89, Route Monte Asto, Lot Mare e Monte, 20290 Borgo.
Capital : 1.000 €.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S. de BASTIA.
Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts sociales qu'il possède. **Chaque part sociale** donne droit à une voix.
Cession des parts sociales : Cession entre associés ou à un tiers qu'avec l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des trois quarts des porteurs de parts exerçant la profession au sein de la société.
Gérante : Mme Marie Noëlle ANTOMARCHI épouse ADDESSO, demeurant 89, Route Monte Asto, Lot Mare e Monte, 20290 Borgo.

Pour avis.

N° 06

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à Afa (20167), le 16/04/2025, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination :
CORSE AVENIR RENOVATION
Siège : C/O Mufraggi Matériaux, Zone Industrielle de Baléone, RN 194, Lieu-dit Farone, 20167 Afa
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS
Capital : 1.000,00 euros
Objet : Les activités de sous-traitance suivantes : Rénovation énergétique, construction, création, extension,
- Mission de conception de projets,
- Suivi de chantiers.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Transmission des actions : Les actions sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou gratuit, à des tiers non associés et quel que soit leur degré de parenté avec le cédant (y compris aux conjoints et partenaires pacsés des associés), qu'après avoir respecté la procédure du droit de préemption.
Président : M. Sébastien, Jacques, César MUFRAGGI, demeurant San Giovanni, Piscia Rossa, 20167 Appietto.

Pour Avis, Le Président.

N° 07

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 18 avril 2025 à Ajaccio (20000), il a été constitué une **Société Civile d'Exploitation Agricole** présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : U FORCIO ;
Siège : ALATA (20167), Lieu-dit Castelettu ;
Durée : 99 ans ;
- Objet : L'exercice, dans des conditions comparables à celles existant dans les exploitations de caractère familial, d'une activité réputée agricole, au sens de l'article L.311-1 du Code rural.
- L'acquisition, la prise à bail, l'exploitation de tous biens agricoles soit directement, soit par voie de fermage, de métayage, de mise à disposition de la société des biens dont les associés sont locataires ou selon toutes autres modalités.
- La vente et éventuellement la transformation conformément aux usages agricoles des produits de cette exploitation ainsi que les activités qui sont dans le prolongement des actes de production réalisés par la société ou qui ont pour support l'exploitation.
- Et plus spécialement l'élevage et la vente de lait, l'alimentation étant assurée essentiellement avec les produits de l'exploitation complétée éventuellement par des produits acquis.
Capital : 231.000 euros ;
Gérance : Monsieur Christophe GRILLET, demeurant lieu-dit Castelettu, ALATA (20167) a été nommé Gérant de la société sans limitation de durée :
Cession de parts : Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné par décision collective unanime. Sont dispensées d'agrément les cessions consenties à des associés, au conjoint ou au partenaire d'un pacte civil de solidarité de l'un d'eux ou à des ascendants ou descendants du cédant, son conjoint ou son partenaire d'un pacte civil de solidarité. Toute **autre cession de parts sociales** ne peut avoir lieu qu'avec l'agrément de tous les associés.

Pour avis, La gérance.

N° 08

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à VICO du 17 avril 2025, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société Civile
Dénomination sociale : ORSINI 23
Siège social : Chez Ange ORSINI, Hameau de Nesa, 20160 Vico
Objet social : Acquisition de biens mobiliers et immobiliers, bâtis ou à bâtir, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement desdits biens et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.
Durée de la Société : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.
Capital social : 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire.
Gérance : Monsieur Ange, Marie ORSINI, Né le 31 août 1975 à Vico (Corse du Sud) demeurant Villa les Cyprès, route du Couvent, 20160 Vico.
Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ;
Agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,
La Gérance.

N° 09

MALANDRI TP

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social : Suariccio
Lieu-dit Cinque Alzi - 20172 Véro
RCS Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à VERO du 17 avril 2025, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société par Actions Simplifiée
Dénomination sociale : MALANDRI TP
Siège social : Suariccio, Lieu-dit Cinque Alzi, 20172 Vero
Objet social : Les activités de travaux de terrassement, de démaquisage, d'aménagements paysagers.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS.
Capital social : 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire.
Président : Monsieur Henri, Jean, Antoine MALANDRI, né le 8 février 1995 à AJACCIO, de nationalité française, demeurant Lieu-dit Suariccio, 20172 Vero.
Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément requis en cas de cession à un tiers à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.
Immatriculation de la Société au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 10

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé du 11/04/2025, il a été constitué une **SAS** dénommée **CARDO - Capital :** en numéraire 1000 euros (mille Euros) **Siège social :** 4816, Route des Marines de Borgo, Résidence Calla Bianca, 20290 BORGO **Objet :** Promotion immobilière, Achat, construction et revente de tous biens immobiliers, Assistance à Maîtrise d'Ouvrage et prises de participations dans des se rattachant directement ou indirectement à l'objet précité **Durée :** 99 ans à compter de l'immatriculation. **Président :** Serge BELMUDES, demeurant 2020, Route Supérieure de Cardo, 20200 BASTIA sans limitation de durée. **Immatriculation** au Registre de commerce et des sociétés de Bastia.

MODIFICATION GERANT

N° 11

SCP A FURESTA
Cabinet U RENOSU

Villa Achilli - 20240 Ghisonaccia
Siren : 314 328 030 - RCS Bastia

ELECTION NOUVEAU CO-GERANT

Aux termes de la décision collective des associés prise dans les conditions de majorité du titre III article 12, alinéa 3 des statuts, en date du 27 novembre 2024 **il a été procédé à la nomination d'un nouveau Co-Gérant** Monsieur LAPPE Andreas.
La SCP A FURESTA est désormais co-gérée par Madame HELLEBRAND Elvira, Madame WALKER Sandra ; Monsieur STREITLEIN Helmut ; Monsieur LAPPE Andreas et Monsieur LE MAO Roger.
Le **dépôt légal** sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis,

N° 12

CASA LOUISE INVEST

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 402.000 euros
Siège social : Gialla
20137 San Gavino Di Carbini
852 152 776 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 01/03/2024, l'assemblée générale a pris acte de la décision prise par M. Alain, Jean Jacques MAISETTI **de démissionner de ses fonctions de Gérant et a nommé en qualité de nouveau Gérant** M. Antoine-Dominique, Alain MAISETTI, demeurant Immeuble Shoop, 3, rue Général Leclerc, 20137 PORTO-VECCHIO, pour une durée illimitée à compter du 01/03/2024.

Pour avis, La Gérance.

N° 13

CORSINA DISTRIBUTION

SAS au capital de 500,00 €
Siège social : ZI Tragone
20620 Biguglia
Modification au RCS de Bastia
847 682 465

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 01/04/2025, **il a été décidé de nommer Gérant** M. BERTOLOZZI Paul Dominique demeurant Lot Toricella 4867, 20232 Oletta **en remplacement de** M. BERTOLOZZI Matthieu demeurant Résidence Cala d'Oro - Route de la Cathédrale - 20217 Saint-Florent à compter du 01/04/2025.

MODIFICATION SIEGE SOCIAL

N° 14

CONTACT CONSTRUCTION

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 20.000 euros
Siège social : Res Faustina - Bât D
20200 Ville-Di-Pietrabugno
RCS Bastia 839 762 069

Aux termes d'une décision en date du 7 avril 2025, la gérance de la société à responsabilité limitée CONTACT CONSTRUCTION **a décidé de transférer le siège social du** RES FAUSTINA, BAT D, 20200 VILLE-DI-PIETRABUGNO **au** RES BELLA DONNA, 20222 ERBALUNGA à compter de ce jour, et de modifier en conséquence **l'article 4** des statuts.

Pour avis,
La Gérance.

N° 15

PRO ETANCHE

Société à Responsabilité
Limitée Unipersonnelle
Au capital de 1000 euros
Siège social : 1, Rue des Eucalyptus
Imm le Belvédère, 20090 Ajaccio
539 072 199 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 15 avril 2025, l'Associé Unique a décidé :
- de transférer le siège social du 1, Rue des Eucalyptus, Imm le Belvédère, 20090 AJACCIO **au** 12B, Cours Grandval, 20000 Ajaccio à compter du 1er avril 2025, et de modifier en conséquence **l'article 4** des statuts.

Pour avis,
La Gérance.

N° 16

A CADUTA

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social : Lieu-dit Canale
20167 Cuttoli-Corticchiato
912 918 877 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 01/01/2025, **l'Associée Unique a décidé de transférer le siège social de :**
Lieu-dit Canale, 20167 CUTTOLI-CORTICCHIATO **au** 28, Avenue Noël FRANCHINI, 20090 AJACCIO à compter de ce jour et de modifier en conséquence **l'article 4** des statuts.

Pour avis, La Présidente.

N° 17

SOTTU A STELLA

SCI au capital de 200 €
Siège social : 26, Allée des Cistes
St Pierre de Cardo
20167 Sarrola-Carcopino
851 200 162 RCS d'Ajaccio

Par AGE du 14/04/2025, **il a été décidé de transférer le siège social au** 46, RES PRUNELLI 2 - 20117 CAURO, à compter du 14/04/2025. **Mention** au RCS d'Ajaccio.

MODIFICATION STATUTAIRE

N° 18

CABINET LEONELLI

Avocats
5, Rue César Campinchi
20200 Bastia-Tél. 04.95.31.69.67
Cabinet.leonelli@gmail.com

MADAME

Société par Actions Simplifiée
Au Capital de 1.000,00 €
Siège Social :
6, Lotissement Belle Ile en Mer
Route d'Ortale - 20620 Biguglia
R.C.S. Bastia : 883 792 475

Par délibération en date à BIGUGLIA du 22 Avril 2025, **l'actionnaire unique a décidé d'adopter comme dénomination sociale** « MADAME », **en remplacement de** « DISTRI.ALL » à compter du même jour, **de modifier l'objet social de la société qui stipulera désormais** « - Restauration traditionnelle, brasserie, salon de thé, pizzeria, crêperie » et de modifier en conséquence les **articles 2 et 4** des statuts.

Pour Avis, Le Président.

N° 19

VINTAGE LOCATION

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 10.000 euros
Siège social : Pagliajolo, 20146 Sotta
848 290 508 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision unanime en date du 03/12/2024, il résulte que :
Monsieur Dominique, Daniel Sébastien VACCA, demeurant Lieu-dit Palagliolo, 20146 SOTTA **a été nommé en qualité de Président en remplacement de** Mademoiselle Morgane BASTIDE, démissionnaire.

Pour avis, La Présidente.

N° 20

A MACHIA

SAS au capital de 1000 €
Siège social : Résidence la Palmeraie
Bât.A - Falata Di A Marina
20145 Sari-Solenzara
903 154 201 RCS Ajaccio

Par décision de l'associée unique du 10/04/2025, il a été décidé :
- de la nomination de Monsieur Didier GULLI demeurant LD PIELZA, 20240 SOLARO **en qualité de Président en remplacement de** Monsieur Jean TOMA, à compter du 10/04/2025.
- du transfert du siège social à l'adresse CHEZ SCI AZUR, RÉSIDENCE LES 3 PERLES, 20145 SARI-SOLENZARA, à effet du 10/04/2025.
Modification au RCS d'Ajaccio.

N° 21

AJACCIO EXPERTISE COMPTABLE

71, Cours Napoléon, 20090 Ajaccio

U BENESSIMU DI ARRU

SNC au capital de 10000 €
Siège social : Lieu-dit u Furellu
20167 Afa
831 022 280 RCS d'Ajaccio

Aux termes de l'AGE en date du 11/04/2025 **les associés ont décidé d'étendre l'objet social à :**
1) L'exploitation de services de transport privé de personnes par véhicule terrestre à moteur, avec chauffeur, dans le cadre de la réglementation des VTC. Cette activité inclut notamment la réservation de prestations via des plateformes numériques ou tout autre moyen de communication, la location de véhicules avec chauffeur pour des déplacements occasionnels ou réguliers, a fourniture de services de chauffeur privé pour des événements professionnels, touristiques ou personnel, la gestion et la maintenance des véhicules affectés à cette activité.
2) L'accompagnement au bien-être physique et émotionnel par des méthodes naturelles et non médicales, incluant notamment, la pratique de la sophrologie, la naturopathie, l'utilisation de thérapies alternatives et énergétiques, dont la biorésonance, dans le cadre d'un suivi non thérapeutique et complémentaire à la médecine conventionnelle, la conception ou la vente de programmes personnalisés, conseils en nutrition, gestion du sommeil et relaxation. La société peut également proposer des formations, ateliers ou conférences liés à ces disciplines.
Mention au RCS d'Ajaccio.

N° 22

LE 20118

SAS au capital de 5.000 €uros
Siège social :
Route de la Plage de Sagone
20160 Vico-838592319 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 11/04/2025, **il résulte que** Madame Nadine, Emilienne, Angèle COUTANT (épouse QUINSIER), demeurant Traversée Cuma, Santa Piana, Sagone, 20118 VICO, **actuellement Directrice Générale, a été nommée à compter du 01/05/2025 en qualité de Présidente, en remplacement de** Monsieur Hugues QUINSIER, démissionnaire.

Pour avis, La Présidente.

N° 23

VAREON
Expert-Comptable à Ajaccio

IMMO POMI
SCI au capital de 1000 €
Siège social : Lieu-dit Jabella
Plaine de Peri - 20167 Peri
RCS Ajaccio 907 604 789

Aux termes d'une délibération en date du 08/04/2025, l'AGE a décidé à compter du 08/04/2025 :
- **de remplacer la dénomination sociale** IMMO POMI par P.M.C.T. CORSICA, et de modifier en conséquence **l'article 3** des statuts.
- **De nommer en qualité de Co-Gérante** Mme Catherine COGNETI demeurant Morosaglia, 20218 PONTE-LECCIA, et de modifier en conséquence **l'article 16** des statuts.

Modifications seront faites au greffe du TC d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 24

METERA
Société Civile de Portefeuille
En cours de transformation
En Société par Actions Simplifiée
Au capital de 2.543.000 euros
Siège social : Route de Benciugnu
Trinité - 20137 Porto-Vecchio
909 182 628 RCS Ajaccio

Suivant délibération en date du 16 avril 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire, statuant aux conditions prévues par la loi et les statuts, **a décidé la transformation de la Société** en **Société par Actions Simplifiée** à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination de la Société, son objet, son siège social, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés.
Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

Capital :
Ancienne mention : 2.543.000 euros, divisé en 2543 parts sociales de 1000 euros chacune.
Nouvelle mention : 2.543.000 euros, divisé en 2543 actions de 1000 euros chacune.

Dirigeants :
Ancienne mention : Gérant
Monsieur Nicolo ISONI, Route de BENCIUGNU, 20137 PORTO-VECCHIO.
Nouvelle mention : Président :
Monsieur Nicolo ISONI, demeurant à Route de BENCIUGNU, 20137 PORTO-VECCHIO.

Commissaires aux comptes :
Commissaires aux Comptes confirmés dans leur mission : Monsieur Patrice MINETO, titulaire, et la société D&C'AUDIT, suppléante.
Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.
Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession d'actions au profit d'associés ou de tiers doit être autorisée par la Société.
Modification sera faite au greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis,
La Gérance.

04 95 32 04 40

N° 25

MARE E MACCHIA
SARL Transformée en SAS
Au capital de 250.000 €uros
Siège social : 14, Rue Forcioli Conti
20000 Ajaccio
813 007 556 RCS Ajaccio

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes d'une délibération en date du 18/04/2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L.227-3 du Code de commerce, **a décidé la transformation de la Société** en **Société par Actions Simplifiée** à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 250.000 euros.
ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.
Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société.
Monsieur Romain, Roland, François SUBRINI, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.
Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par son Président : Monsieur Romain, Roland, François SUBRINI demeurant 14, Rue Forcioli Conti, 20000 Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 26

COFIMA
(COMPAGNIE FINANCIERE ET DE MANAGEMENT)
SAS au capital de 746.188 €uros
Siège social : Lieu-dit Baglione, Km 5
20167 Sarrola-Carcopino
434 375 887 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision du Président en date du 18/04/2025, il résulte que Monsieur Jean-Mathieu LEANDRI, demeurant Lot Casa Bianca, Chemin des Milelli, 20090 AJACCIO, **a été nommé en qualité de Directeur Général**.

Pour avis,
Le Président.

N° 27

Dénomination sociale :
FANCHOUFA
Forme : S.C.I.
Siège social : Route Nationale 200
20250 Corte
Capital social : 65.850 euros
Numéro SIREN 401 958 715 RCS Bastia

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 21 octobre 2022, **il a été pris acte d'étendre l'objet social de la société**, à compter du 21 octobre 2022, à la location de bien en para-hôtellerie et hôtellerie.
L'article 2 des statuts a été modifié, en conséquence.
Le **dépôt légal** sera effectué au R.C.S. de Bastia.

Pour avis et mention,

N° 28

ENERCO HOLDING
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 20.000 euros
Siège social : Pôle Smart City
Route de Mezzavia - 20090 Ajaccio
509 430 955 RCS Ajaccio

En vertu d'une sur convocation de Monsieur Jean Loup MATELLI, Mandataire Adhoc de la SAS ENERCO HOLDING, et en vertu d'une ordonnance de Monsieur Le Président du Tribunal de Commerce d'Ajaccio, en date du 20 février 2025, s'est tenue le 10 avril 2025, l'Assemblée Générale de la société, aux termes de laquelle résulte que :
- M. Paul PADOVANI, demeurant 2, bis, Rue de Solferino, 20000 AJACCIO **a été nommé en qualité de Président en remplacement de** Monsieur Anthony PADOVANI, démissionnaire.

Pour avis,

N° 29

BDS
SAS Unipersonnelle
Au capital de 500 €
5, Cours Antoine Balisoni
20113 Olmeto-RCS Ajaccio 852321173

Aux termes d'une AG en date des 23/01/2025 et 03/02/2025, Mme Françoise MARIANI - BIDALI-PIANELLI, demeurant Quartier Buggiale - 20113 OLMETO **a été nommé Directeur Général**. Les **formalités de dépôt et d'inscription** modificative seront effectuées au RCS d'Ajaccio.

AVIS DE CESSION FDS DE COMMERCE

N° 30

les avocats

SELARL MPDN AVOCAT
Maître Marie-Paule DIONISI-NAUDIN
Avocat au Barreau d'Ajaccio
Spécialiste en droit fiscal
et droit douanier
Lieu-dit Cantone
Résidence U Sant'Antonu
20137 Porto-Vecchio
Tel : 04 95 24 51 36

Par acte S.S.P. en date du 31/03/2025, enregistré au SPFE d'Ajaccio le 11/04/2025, dossier n° 2025 00006480, référence 2A04P31 2025 00429, la société «**WEEK-END A ROME**», SAS au capital de 7622,45 € ayant son siège Galerie Marchande Géant Casino, 20137 PORTO-VECCHIO (RCS AJACCIO 400 460 580), **a cédé à la** société « **WEAR** », SAS au capital de 2000 € ayant son siège C/o Mr LECCIA, lot. N° 22 de St Cyprien, Chemin Felicita, 20137 LECCI (RCS AJACCIO 981 088 586), **un fonds de commerce de** «CONFECTION HOMME FEMME ENFANT» sis et exploité Galerie Marchande du Centre commercial La Poretta, 20137 PORTO-VECCHIO.
Cette vente a été effectuée moyennant le prix de 400.000,00 €. **L'entrée en jouissance** a été fixée au 31/03/2025.
Les **oppositions** seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publicités légales, au cabinet MPDN AVOCAT, Maître Marie-Paule DIONISI-NAUDIN, Lieu-dit Cantone, Résidence U Sant'Antonu, 20137 Porto-Vecchio. **Mention** sera faite au RCS d'Ajaccio.

N° 31

Notaire

SAS Alain SPADONI & ASSOCIES,
Notaires à AJACCIO (Corse-du-Sud),
CODE CRPCEN 20004,
3, avenue Eugène Macchini
Immeuble « Le Régent ».

Suivant reçu par **Maître Aurélia MASPOLI,** Notaire associée de la SAS " **Alain SPADONI & Associés, Notaires** ", le 10/04/2025, enregistré au SPFE d'Ajaccio le 17/04/2025 Référence 2025 N 198, **a été a été cédé un fonds de commerce par :**
La société dénommée **LITTLE AUTO PNEUS SERVICE**, Société à responsabilité limitée, au capital de 10000 €, siège social : ALATA (20167), Lieu-dit Figarella, RCS AJACCIO 850453481.
A : La société dénommée **RNF MOTORS,** Société par actions simplifiée, au capital de 1200 €, siège social : SARI-D'ORCINO (20151), Lieu-dit Pantani, RCS AJACCIO 941681868.
Un fonds de commerce de vente et réparation des pneumatiques, réparation des points vitaux des véhicules automobiles sis à ALATA (20167), Lieu-dit "Figarella", lui appartenant, **connu sous le nom commercial POINT S**, et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO, sous le numéro 850453481.
Prix : 240.000 € dont 222.682,25 € pour les éléments incorporels et 17.317,25 € pour les le matériels.
Entrée en jouissance le 10/04/2025.
Oppositions : Pour la validité et la correspondance en l'office notarial de Maître Aurélia MASPOLI, Notaire, immeuble le Régent, 3, avenue Eugène Macchini, 20000 AJACCIO dans les 10 jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi.

Pour avis,
Me Aurélia MASPOLI,
Le notaire.

MODIFICATION CAPITAL SOCIAL

N° 32

les avocats

SELARL MPDN AVOCAT
Maître Marie-Paule DIONISI-NAUDIN
Avocat au Barreau d'Ajaccio
Spécialiste en droit fiscal
et droit douanier
Lieu-dit Cantone
Résidence U Sant'Antonu
20137 Porto-Vecchio
Tel : 04 95 24 51 36

Suivant AGE du 04/03/2025, les associés de la société « **LMP DELMAS** », SARL au capital de 1.000,00 €, dont le siège est 29, Allée des Lavezzi, Baie de Santa Giulia, 20137 PORTO-VECCHIO (RCS AJACCIO 910 725 035), ont décidé, sous la condition suspensive de l'absence d'opposition des créanciers sociaux, **une réduction de capital non motivée** par des pertes d'un montant de 300 €, par voie de rachat de 30 parts, pour être annulées.
Selon procès-verbal du 17/04/2025, la gérance a constaté la réduction définitive de capital de 300 €, **pour le ramener de** 1.000 € **à** 700 €.
Les **articles 7 et 8** des statuts ont été modifiés en conséquence.
Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

N° 33

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Le JEUDI 5 JUIN 2025 à 10 HEURES

Au Tribunal Judiciaire de BASTIA - Palais de Justice, Rond-Point de Moro Giafferi - 20200 BASTIA

A BORGO (Haute-Corse) - 20290, 76 Impasse Sirocco, n°17 du lotissement ROSELLI-CECCONI, une parcelle de terre et la maison y édifiée, élevée d'un étage sur rez-de-chaussée et combles au-dessus. Cadastrée Section AM N°374 à 376.

MISE à PRIX : 270.000€ (DEUX CENT SOIXANTE DIX MILLE EUROS)

Frais de poursuites payables en sus ainsi que les droits fiscaux et TVA éventuelle

VISITE ASSURÉE SUR PLACE par la SCP Philippe de PETRICONI, Commissaire de justice à BASTIA (20288), le mercredi 14 mai 2025 de 11 heures à Midi.

Pour consulter le cahier des conditions de vente : s'adresser au Greffe du Tribunal Judiciaire de BASTIA où il est déposé sous le numéro RG 22/00039 ou à Maître Frédérique GENISSIEUX, Avocat au Barreau de BASTIA, demeurant 39, Boulevard Paoli - 20200 BASTIA (genissieux@cabinet-retali.com) ou à Maître Michel MAS, Avocat au Barreau de TOULON, demeurant 6, Rue Picot - 83000 TOULON (cabinet@mas-avocats.com).

Pour tout autre renseignement, s'adresser aux avocats exerçant près le Tribunal Judiciaire de BASTIA qui ont, seuls, qualité pour enchérir.

SIGNÉ Frédérique GENISSIEUX, Avocat.

N° 34

AVIS RECTIFICATIF DU 22/04/25

OFFICE D'EQUIPEMENT HYDRAULIQUE DE CORSE
M. le Directeur
Avenue Paul Giacobbi
BP 678 - 20601 BASTIA Cedex
Tél : 04 95 30 93 93 - Fax : 04 95 30 50 29
mèl : direction@oehc.fr
web : http://www.oehc.fr

Référence : 2025-026-SI

Objet : RACCORDEMENT DE LA COMMUNE DE NESCE AU RESEAU D'EAU POTABLE DE LA BALAGNA

Remise des offres :
Au lieu de : 30/04/25 à 12h00 au plus tard.
Lire : 23/05/25 à 12h00 au plus tard.

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur http://www.oehc.fr

N° 35

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

COMMUNE DE BIGUGLIA

Demande d'enregistrement présentée par la société VANGIONI, pour une installation d'entreposage, traitement et préparation de véhicules hors d'usage et de métaux qu'elle exploite dans la zone industrielle de Tragone, commune de Biguglia

Nature de l'installation : Installation d'entreposage, traitement et préparation de véhicules hors d'usage et de métaux.

Ce projet relève des rubriques 2712-1 et 2713-1 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Période durant laquelle le dossier pourra être consulté :
* Du lundi 12 mai 2025 au mardi 10 juin 2025 inclus.

LIEUX DE dépôt DU DOSSIER :
* Mairies de Biguglia et Borgo.

Jours et heures où le public pourra prendre connaissance du dossier :

Mairie de Biguglia : du lundi au vendredi, de 8 h 00 à 17 h 00.

Mairie de Borgo : du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00, et le vendredi, de 8 h 30 à 12 h 00.

Aux jours et heures indiqués ci-dessus, le public pourra formuler ses observations dans un registre ouvert à cet effet en mairies de Biguglia et Borgo.

Les observations relatives à cette demande pourront aussi être adressées à la direction départementale des territoires, service juridique et coordination, unité coordination, 8, boulevard Benoîte Danesi, CS 60008, 20411 Bastia cedex 9, ou par voie électronique (ddt-consultation-publique@haute-corse.gouv.fr), avant la fin du délai de consultation du public.

Toutes les informations relatives à ce projet pourront être obtenues auprès de la société VANGIONI, 37, Zone Industrielle de Tragone, 20620 BIGUGLIA, (Tél : 04 95 31 48 44).

La décision qui interviendra à l'issue de la consultation sera soit un enregistrement, assorti éventuellement de prescriptions particulières complétant, renforçant ou aménageant les prescriptions générales fixées par le ministre en charge des installations classées, soit un refus. Le préfet de la Haute-Corse est l'autorité compétente pour prendre, par arrêté, cette décision.

Le présent avis et l'ensemble du dossier sont consultables sur le site internet des services de l'état en Haute-Corse (https://www.haute-corse.gouv.fr/Publications/Appels-a-projets-Consultations-Enquetes-publiques/Consultations-publiques).

N° 36

AVIS DE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC 01/2025 - 1

1 - NOM ET ADRESSE OFFICIELS DU POUVOIR ADJUDICATEUR :
Commune de VILLE-DI-PIETRABUGNO
Hameau de Guaïtella - 20200 Ville di Pietrabugno
Tél : 04.95.32.88.32, Fax : 04.95.32.66.11,
Adresse internet : http://www.pietrabugno.com
Courriel : mairie@pietrabugno.com.

2 - MODE DE PASSATION : Contrat de concession de service public de type affermage, passé selon les dispositions des articles L1120-1 et suivants du code de la Commande publique, ainsi que des articles L.1411-1 et suivants du code général des Collectivités territoriales.

3 - OBJET : CONCESSION DE SERVICE PUBLIC DE TYPE AFFERMAGE POUR LA GESTION DU COMPLEXE SPORTIF SQUASH-TENNIS.

3.1 : Code CPV Principal : 92610000.

3.2 : Valeur Totale estimée : 479.319.00 euros HT.

4 - DESCRIPTION : La présente consultation concerne la gestion du complexe sportif squash-tennis dans le cadre d'une convention de concession de service public par voie d'affermage dont le principe à été acté par délibération du conseil Municipal n° De- 100325-010 en date du 10 mars 2025. La présente procédure fait suite à une déclaration sans suite pour cause d'infructuosité. Le Concessionnaire a pour mission de gérer le service et d'exploiter les équipements mis à sa disposition par la Collectivité à ses risques et périls sous le contrôle de la Collectivité, dans un souci d'assurer la conservation du patrimoine du service et la qualité du service rendu aux usagers. Il est seul responsable de son fonctionnement.

Le Concessionnaire devra : Assurer le fonctionnement du complexe sportif squash tennis, à savoir l'accueil et l'animation de l'équipement pour la durée de la présente concession de service public ; Mettre en œuvre ces activités conformément aux principes définis par la collectivité dans le cadre de sa politique sportive et maintenir les bâtiments mis à disposition en bon état de fonctionnement.

Les biens sont mis à la disposition du concessionnaire, qui se rémunérera directement auprès des usagers.

La collectivité confiera au concessionnaire, à titre exclusif pour et dans le cadre du périmètre géographique précisés, la gestion par affermage du complexe sportif Squash-Tennis comprenant : Les droits exclusifs d'exploitation ; Les ouvrages mobiliers et immobiliers, matériels, équipements et agencements et leur renouvellement éventuel ; et de manière générale, l'ensemble des installations de nature mobilière ou immobilière affectées à l'exploitation du service.

La mission confiée au Concessionnaire comprend notamment :

L'organisation du service et la gestion technique, administrative et financière des usagers ; les jours d'ouverture ; la gestion et l'exploitation complète du complexe ; la perception des recettes sur les usagers ; toutes mesures de promotion et de communication ; l'accueil et l'information du public ; la prise en charge de l'ensemble des tâches relatives à l'accueil et au renseignement des usagers du service ; l'accueil des scolaires, la mise en place d'activités individuelles ou collectives de sport de racket ; l'organisation des tournois de squash et de tennis, La mise en place d'une école de squash et de tennis, l'affichage et le respect du règlement intérieur; la fourniture du matériel nécessaire à l'exploitation ; la réalisation des travaux d'entretien, de maintenance préventive et de réparations courantes de l'ensemble des installations et des équipements ; le renouvellement des ouvrages et du matériel. Il pourra, dans le respect des règles édictées pour ce type d'équipement et en préservant le principe de service public, exploiter toute activité de services accessoires au service public délégué. Les missions et les obligations du futur concessionnaire sont détaillés dans les documents de la consultation.

5 - DUREE DU CONTRAT. 7 ans

6 - CRITERES DE SELECTIONS DE CANDIDATURES ET DE JUGEMENT DES OFFRES :

La concession est attribuée sur la base des critères décrits ci-dessous :

6.1 La qualité du service rendu aux usagers : 60 % appréciée au regard :

Du planning d'occupation des équipements par rapport aux catégories d'usagers, (usagers licencié, usagers non licenciés, usagés occasionnels, associations, écoles, Organisation de l'école de squash et de tennis et les conditions d'utilisation et la mise à disposition des équipements, Des conditions du partenariat associatif envisagé avec les associations sportives, L'amplitude des créneaux d'ouverture du complexe, La programmation de tournoi et projet sportif en relation ou sans relation avec les associations, Des moyens humains :

Organigramme détaillé du personnel, Compétence et expérience du personnel, Les propositions d'évolutions des missions.

6.2 Les conditions économiques et financières : 40 % appréciée au regard :

La variétés des tarifs proposés (squash - tennis - animations - tournoi - boissons - restauration, etc...), Tarifs proposés pour l'accueil des enfants fréquentant l'ALSH (tennis), Compte prévisionnel d'exploitation, Fréquentation prévisionnelle.

7 - CONDITIONS DE PARTICIPATION :

7.1 Habilitation à exercer l'activité professionnelle : se référer au document de consultation.

7.2 Capacité économique et financière : se référer au document de consultation.

7.3 Capacité technique et professionnelle : se référer au document de consultation.

8 - ACCES AU DCE : Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil acheteur. https://www.marchés-sécurisés.fr.

9 - RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF : Mairie de Ville-di-Pietrabugno - Hameau de Guaïtella - 20200 VILLE-DI-PIETRABUGNO

Service à contacter : Service des Marchés publics - 04 95 32 88 32
Courriel : marchéspublicsvdp@orange.fr

10 - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES : Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil acheteur : https://www.marchés-sécurisés.fr. et les offres doivent être déposées par voie électronique sur ce même profil acheteur.

11 - DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : La date limite de réception des offres est fixée au 7 mai 2025 - 12h 00.

Bon pour insertion,
Le Maire, Michel ROSSI.

N° 37

CABINET RETALI & ASSOCIES

Avocats Associés à la Cour

39, Boulevard Paoli - 20200 Bastia

Tel : 04.95.34.92.10 - **Site : cabinet-retali.fr**

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES SUR LICITATION

AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHERISSEUR

AU PALAIS DE JUSTICE DE BASTIA

Le 19 JUIN 2025 à 10H00

Sous les réserves, charges, clauses et conditions stipulées au cahier des conditions de vente déposé au greffe du juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Bastia où il peut être consulté, il sera procédé à la vente aux enchères publiques des biens ci après :

SUR LA COMMUNE DE BASTIA (HAUTE-CORSE)

01.- Dans l'ensemble immobilier dénommé «Résidence Monte Cinto et Monte Stello» figurant au cadastre sous les références AC 116, 117, 118 d'une contenance totale de 19a 93ca.

Les biens et droits immobiliers composant le lot numéro 18 : un garage situé au sous-sol du bâtiment dénommé « MONTE STELLO » d'une superficie au sol de 22.48 m2.

02.- Dans l'ensemble immobilier sis au 38 rue César Campinchi figurant au cadastre sous les références AB 137 d'une contenance totale de 6a 17ca.

Les biens et droits immobiliers composant le lot numéro 8 : un appartement à rénover situé au 2ème étage de l'immeuble comprenant un séjour, une cuisine, un WC, deux chambres et une salle de bains, deux balcons d'une superficie LOI CARREZ de 64,03 m2.

LOT UNIQUE

MISE A PRIX : 120.000,00 €

(Cent vingt mille euros)

En cas de carence d'enchères les enchères seront reprises, immédiatement ou après de nouvelles publicités au choix du poursuivant sur une mise à prix de 100.000,00 €.

Visite prévue sur place SANS RENDEZ-VOUS pour l'appartement du 38 rue Campinchi : le MERCREDI 21 MAI 2025 de 11h30 à 12h30 par la SELARL LECA-MARZOCCHI-ROCHA, commissaires de justice associés, 35 bd PAOLI - 20200 BASTIA - Tel : 04.95.55.00.80.

Les enchères seront reçues exclusivement par ministère d'avocat inscrit au Barreau de Bastia avec remise préalablement à la vente, contre récépissé, d'un chèque de banque ou d'une caution bancaire égale à 10 % du montant de la mise à prix, avec un minimum de 3.000 €.

Pour tous renseignements, s'adresser au greffe du juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Bastia où le cahier des conditions de vente est déposé - Au CABINET RETALI & ASSOCIES - 39, Bd Paoli - 20200 BASTIA ou sur le **site internet :** cabinet-retali.fr

N° 38

LE LOGIS CORSE

Société Anonyme Coopérative de Production d'HLM à capital variable

Siège Social : 10b. lot CAMPO VALLONE - ZA de TRAGONE - 20620 BIGUGLIA

RCS BASTIA 310 288 568

Les associés de la Société « LE LOGIS CORSE »,

dont le siège social est situé

10b. lot CAMPO VALLONE - ZA de TRAGONE - 20620 BIGUGLIA

sont convoqués à l'Assemblée Générale Mixte qui se tiendra

le Vendredi 23 mai 2025 à 14h30

Au siège social de la Société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

* Rapport de gestion annuel et de gouvernement d'entreprise du Conseil d'Administration et rapport général du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels de l'exercice social clos le 31 décembre 2024 ;
* Examen et approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2024 ; quitus aux administrateurs ; affectation du résultat ;
* Rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 et suivants du Code de Commerce ; approbation des conventions nouvelles mentionnées audit rapport ;
* Renouvellement des mandats (administrateurs) arrivés à échéance ;
* Nomination des Commissaires aux Comptes.

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

* Mise en œuvre de la procédure d'exclusion de 55 associés coopérateurs prévues à l'article 6.2 des statuts ;
* Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Les votes par correspondance ne seront pris en compte qu'à condition de parvenir à la Société au plus tard le 22 mai 2025 à 12 heures.

Funtana Corsa
source de fraîcheur

N° 39

CABINET RETALI & ASSOCIES

Avocats Associés à la Cour

39, Boulevard Paoli - 20200 Bastia

Tel : 04.95.34.92.10 - **Site : cabinet-retali.fr**

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES SUR LIQUIDATION JUDICIAIRE

AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHERISSEUR

AU PALAIS DE JUSTICE DE BASTIA

SUR BAISSE DE MISE A PRIX

LE JEUDI 19 JUIN 2025 A 10H00

Sous les réserves, charges, clauses et conditions stipulées au cahier des conditions de vente déposé au greffe du juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Bastia où il peut être consulté, il sera procédé à la vente aux enchères publiques des biens ci après :

SUR LA COMMUNE DE LUMIO

Un ensemble immobilier, anciennement exploité par le CLUB MEDITERRANEE DE SANT'AMBROGGIO, composé : des lots 7-8-1067 sur les parcelles cadastrées AB 10-56 à 58-61-90-131-292-332-306-307-332-417 à 420 ; AC 4-18 à 20-69-139 à 141-144-145-147-148 et des parcelles cadastrées AB 115 à 120,

tel que lesdits biens existent, s'étendent, se poursuivent et comportent, avec toutes ses aisances, dépendances et Immeubles par destination.

MISE A PRIX :

LOT UNIQUE : 8.155.000,00 €

(HUIT MILLIONS CENT CINQUANTE CINQ MILLE EUROS)

Visites prévues SUR PLACE SANS RDV le 28.05.2025 à 10h00 à 11H00 par L'ETUDE KALLIJURIS, commissaires de justice associés à Borgo - Tel : 04.95.36.15.49

Les enchères seront reçues exclusivement par ministère d'avocat inscrit au Barreau de Bastia avec remise préalablement à la vente, contre récépissé, d'un chèque de banque ou d'une caution bancaire égale à 10 % du montant de la mise à prix **(soit 815.500,00 €).**

Pour tous renseignements, s'adresser au greffe du juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Bastia où le cahier des conditions de vente est déposé - Au CABINET RETALI & ASSOCIES - 39, Bd Paoli - 20200 BASTIA ou sur le **site internet :** cabinet-retali.fr

N° 40

CABINET RETALI & ASSOCIES

Avocats Associés à la Cour

39, Boulevard Paoli - 20200 Bastia

Tel : 04.95.34.92.10 - **Site : cabinet-retali.fr**

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHERISSEUR

AU PALAIS DE JUSTICE DE BASTIA

Le JEUDI 19 JUIN 2025 à 10H00

Sous les réserves, charges, clauses et conditions stipulées au cahier des conditions de vente déposé au greffe du juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Bastia où il peut être consulté, il sera procédé à la vente aux enchères publiques des biens ci après :

SUR LA COMMUNE DE PIETROSO (Haute-Corse)

1er LOT DE VENTE : Parcelle cadastrée C n°868 au lieudit « TINTONE »

Sur laquelle est édifiée une VILLA destinée à la location saisonnière, avec un étage d'une superficie de 105,24 m2 avec un escalier extérieur comprenant :

2ème LOT DE VENTE : Parcelle cadastrée C n°867 au lieudit « TINTONE »

Sur laquelle est édifiée une VILLA destinée à la location saisonnière, d'un étage d'une superficie de 105,24 m2 avec un escalier extérieur comprenant :

3ème LOT DE VENTE : Parcelles cadastrées C n°865 et 866 au lieudit « TINTONE » comprenant :

- Parcelle C n°865 : une PISCINE entourée d'une terrasse carrelée avec Pool-house.
- Parcelle C n°866 : une VILLA, destinée à la location saisonnière, d'un étage d'une superficie de 105,24 m2 avec un escalier extérieur comprenant :

MISE A PRIX

1er LOT : 150.000,00 €

2ème LOT : 150.000,00 €

3ème LOT : 200.000,00 €

Visite prévue SUR PLACE SANS RDV le mercredi 28 mai 2025 de 11h00 à 12h00 par la SELARL LECA-MARZOCCHI-ROCHA, commissaires de justice associés, 35, bd PAOLI - 20200 BASTIA - Tel : 04.95.55.00.80.

Les enchères seront reçues exclusivement par ministère d'avocat inscrit au Barreau de Bastia avec remise préalablement à la vente, contre récépissé, d'un chèque de banque ou d'une caution bancaire égale à 10 % du montant de la mise à prix, avec un minimum de 3.000 €.

Pour tous renseignements, s'adresser au greffe du juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Bastia où le cahier des conditions de vente est déposé - Au CABINET RETALI & ASSOCIES - 39, Bd Paoli - 20200 BASTIA ou sur le site internet : cabinet-retali.fr

N° 41

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE AFFERENTE A LA REVISION GENERALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE MONTICELLO

1ère Insertion,
Par arrêté municipal 2025-13 en date du 14 avril 2025 Monsieur le Maire de Monticello a ordonné l'ouverture d'une enquête publique concernant la révision générale du Plan Local d'Urbanisme de MONTICELLO.
L'enquête publique se déroulera sur une durée de 36 jours, du lundi 12 mai 2025 au lundi 16 juin 2025.
Par décision n°E25000012/20 du Tribunal Administratif de Bastia en date du 20/03/2025, **Madame Josiane CASANOVA** a été désignée en qualité de commissaire enquêtrice.
En cas d'empêchement de la commissaire enquêtrice, la Présidente du Tribunal Administratif a désigné **M. Bernard LORENZI** en qualité de commissaire suppléant.
Les pièces des dossiers, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles côté et paraphé par la commissaire enquêtrice seront déposées à la Mairie de Monticello du lundi 12 mai 2025 au lundi 16 juin 2025 inclus, aux jours et heures d'ouvertures de la Mairie, à savoir :
*** Du LUNDI au VENDREDI de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30**
Chacun pourra prendre connaissance du dossier de révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Monticello et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à la commissaire enquêtrice à l'adresse suivante : Mairie de Monticello à l'attention de Madame la commissaire enquêtrice 160, Strada di Munticellu, 20220 MONTICELLO.
En ce qui concerne les observations reçues par voie postale à l'adresse de la mairie, les courriers doivent arriver au plus tard le lundi 16 juin 2025 à 16h30, heure de clôture de l'enquête publique.
Pendant la durée de l'enquête publique, un site Internet comportant un registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses contributions et propositions directement est ouvert à l'adresse internet suivante :
https://www.registre-dematerialise.fr/6206
Les contributions pourront également être transmises via l'adresse mail suivante :
enquete-publique-6206@registre-dematerialise.fr
Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé et donc visibles par tous.
Un accès gratuit au dossier sera également garanti par un poste informatique en mairie.
La commissaire enquêtrice recevra le public, les jours, heures et lieux suivants :
* Le lundi 12 mai 2025 de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30 en mairie
* Le lundi 26 mai de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30 en mairie
* Le lundi 16 juin de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30 en mairie.
Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de Monticello, dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique.
La personne devra adresser sa demande auprès de Monsieur le Maire de Monticello, 160, Strada di U Munticellu, 20220 Monticello.
La révision générale a été soumise à une évaluation environnementale. L'avis de l'autorité compétente en matière d'environnement est intégré au dossier d'enquête publique.
À l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos et signé par la commissaire enquêtrice qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au Maire son rapport dans lequel figurent ses conclusions motivées. Une copie du rapport de la commissaire enquêtrice sera adressée à Monsieur le préfet du Département de Haute-Corse et à Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Bastia.
Le rapport et les conclusions de la commissaire enquêtrice seront tenus à la disposition du public à la Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, pendant un délai d'un an à compter de la réception par la Mairie des documents.
Une copie du rapport et des conclusions de la commissaire enquêtrice sera également publiée sur le site internet de la commune durant le même délai d'un an.
Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées en mairie de Monticello auprès de Monsieur le Maire de Monticello, 160 Strada di U Munticellu, 20220 Monticello.
Un avis destiné au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera inséré, en caractères apparents, par le Maire, dans deux journaux diffusés dans le département. Il sera publié une première fois, au moins quinze jours avant le début de celle-ci, et une deuxième fois, rappelé dans les 8 premiers jours de l'enquête.
Cet avis sera affiché à la mairie pendant toute la durée d'enquête et publié par tout autre procédé en usage dans la commune ainsi que sur le site internet de la commune.
À l'issue de l'enquête publique, le projet de révision générale du Plan Local d'Urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des observations et avis formulés dans le cadre de l'enquête publique et des conclusions de la commissaire enquêtrice, seront soumis au Conseil Municipal pour approbation.

ICN - INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

PROCHAINE PARUTION

2 MAI 2025 - N°7080

al-informateurcorse@orange.fr

DERNIERES MINUTES

N° 42

CORSE MPB

SARL en liquidation
Au capital de 7623 euros
Siège de liquidation : Rue Marboeuf
20130 Cargèse
342 263 431 RCS Ajaccio

L'AGE réunie le 31/12/2024 a décidé **la dissolution anticipée** de la Société à compter de ce jour et **sa mise en liquidation amiable** sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Madame Maria de Fatima PEREIRA GOMES DA FONTE (épouse AMEDEI), demeurant Paomia, 20130 CARGESE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le **siège de la liquidation est fixé** Rue Marboeuf, 20130 CARGESE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les **actes et pièces** relatifs à la liquidation seront déposés au greffe d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,
Le Liquidateur.

N° 43

CATELLAGGI J ET P

SARL en liquidation
Au capital de 7622,45 euros
Siège de liquidation : Baleone
Lotissement Effrico, Lot I
20167 Sarrola-Carcopino
397 992 827 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale réunie le 31/12/2024 au siège de liquidation a **approuvé** le compte définitif de liquidation, **déchargé** Madame Patricia CATELLAGGI, demeurant Lieu-dit Ribarotto, 20167 SARROLA-CARCOPINO, de son mandat de liquidateur, **donné** à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la **clôture** de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les **comptes de liquidation** seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la **société sera radiée** dudit registre.

Pour avis,
Le Liquidateur.

N° 44

AVIS

Aux termes d'un ASSP en date du 31/12/2024, **il a été mis fin à la location gérance, consentie par** ASSP à L'Ile-Rousse en date du 27/01/2022 renouvelable par tacite reconduction, **entre :** Mme **NANNIPIERI Simone** demeurant Lieu-dit Biccali, 20220 PIGNA.
Au profit de M **GERALDI Denis** demeurant Santa Reparata, 20220 L'ÎLE-ROUSSE **sur un fonds de commerce de** glacier, salon de thé, sandwicherie, débit de boisson licence IV cat, vente de produits régionaux situé 3, Place Paoli, 20220 L'ÎLE-ROUSSE.

N° 45

SELARL MPDN AVOCAT
Maître Marie-Paule DIONISI-NAUDIN
Avocat au Barreau d'Ajaccio
Spécialiste en droit fiscal
et droit douanier
Lieu-dit Cantone
Résidence U Sant'Antonu
20137 Porto-Vecchio
Tel : 04 95 24 51 36

Suivant acte SSP du 16/04/2025, la société « **LA TAVERNE DU ROI** », SARL au capital de 7622,45 € dont le siège est 43, rue Borgo, 20137 PORTO-VECCHIO (RCS AJACCIO 350 677 860) **a donné en location gérance à** la société « **NOCE & NECTAR** », SASU au capital de 2000 €, dont le siège est Villa Pini E Sole, Quartier de Fossi, Puretta, 20137 PORTO-VECCHIO (RCS AJACCIO 943 115 303), représentée par son Président, Monsieur Joseph MATTERA, **le fonds de commerce de** « CABARET, DEBIT DE BOISSONS » exploité 43, rue Borgo, 20137 PORTO-VECCHIO, **pour une période** d'un an, du 30 avril 2025 **au** 29 avril 2026, renouvelable par tacite reconduction pour des périodes d'un an.
Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

N° 46

SELARL MPDN AVOCAT
Maître Marie-Paule DIONISI-NAUDIN
Avocat au Barreau d'Ajaccio
Spécialiste en droit fiscal
et droit douanier
Lieu-dit Cantone
Résidence U Sant'Antonu
20137 Porto-Vecchio
Tel : 04 95 24 51 36

La **location-gérance du fonds** exploité à PORTO-VECCHIO, Centre commercial La Poretta, (anc. Géant Casino), consentie le 02/11/2023 par la société **WEEK-END A ROME** (RCS AJACCIO 400 460 580) **à** la société « **WEAR** » (RCS AJACCIO 981 088 586), **a pris fin** le 31/03/2025.

Pour insertion.

N° 47

UNIBAT

SCI au capital de 1.500 €
Siège social : Rue René Biancarelli
20137 Porto-Vecchio
Immatriculée au RCS de Ajaccio
Sous le n°901 630 848

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes d'une assemblée générale mixte en date du 30 janvier 2025, les associés ont décidé la **dissolution anticipée** de la Société à compter du 5 février 2025 et **sa mise en liquidation.** Monsieur Franck MARCHAND **a été nommé liquidateur**. Le **siège de la liquidation a été fixé :** Chez Monsieur Franck MARCHAND, Résidence Casa Biguglia 2, 20620 BIGUGLIA. La correspondance ainsi que tous actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés au siège de la liquidation.
Le **dépôt des actes** sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis,

N° 48

Avà et compagnie

Société par Actions Simplifiée
En liquidation
Au capital de 5000 euros
Siège social : 38, bis Rue Acelle
20224 Albertacce
901 347 740 RCS Bastia

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes des décisions de l'associée unique en date du 30 Septembre 2024 : Par décision en date du 30 Septembre 2024, l'associée unique, ALBERTINI Agathe, demeurant 38, bis Rue Acelle, 20224 Albertacce en sa qualité de Liquidateur, **a établi les comptes de liquidation** et **prononcé la clôture** de la liquidation. Les **comptes de liquidation** sont déposés au Greffe du tribunal de commerce de Bastia.
Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis, Agathe Albertini-Liquidateur.

N° 49

AVIS

Suivant acte SSP en date du 31/03/2025 fait à CALVI, la **SARL GABRIELLE SAVELLI**, SARL au capital de 7.622,43 euros dont le siège social est chez Madame Gabrielle GAILLOT, route de Pietramaggiore, Lieu-dit Canececco, 20260 CALVI immatriculé au RCS de Bastia sous le n° 429.977.721. **a donné en location gérance à** la **société ARTAÏS,** SAS au capital de 1.000 € dont le siège social est Avenue de la République, 20260 CALVI immatriculée au RCS de BASTA sous le n°939.248.738. **un fonds de commerce de** vente en gros et au détail de bijoux fantaisie et horlogerie fantaisie, article de bijouterie en métaux précieux et semi-précieux, plaqués et fantaisie, souvenirs, cadeaux, produits de beauté, activités d'accessoires de mode, prêt-à-porter homme, femme, enfant **connu sous le nom de « GABRIELLE »** sis au 4, rue Joffre, 20260 CALVI **pour la période du** 1er janvier 2025 **au** 31 décembre 2025, renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

N° 50

CATELLAGGI J ET P

SARL en liquidation
Au capital de 7622,45 euros
Siège social : Baleone
Lotissement Effrico, Lot I
20167 Sarrola-Carcopino
397 992 827 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31/12/2024 a décidé la **dissolution anticipée** de la Société à compter de ce jour et **sa mise en liquidation amiable** sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Madame Patricia CATELLAGGI, demeurant Lieu-dit Ribarotto, 20167 SARROLA-CARCOPINO, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le **siège de la liquidation est fixé** Baleone Lotissement effrico, Lot I, 20167 SARROLA-CARCOPINO. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les **actes et pièces** relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

zilia 5G
eau minérale
des montagnes corses
FUNTANA CORSA

N° 51

MONTE D'OGGIU

SCI au capital de 1.000 €
Siège social : Lieu-dit Pedi Marinu
20246 Santo Pietro di Tenda
Immatriculée au RCS de Bastia
513 976 670

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 18 avril 2025, les associés ont décidé la **dissolution anticipée** de la Société à compter du même jour et **sa mise en liquidation.** Monsieur Georges MEONI **a été nommé liquidateur**. **Le siège de la liquidation a été fixé :** Chez Monsieur Georges MEONI, Hameau de Casta, 20246 SANTO PIETRO DI TENDA.
La correspondance ainsi que tous actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés au siège de la liquidation. Le **dépôt des actes** sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis,

N° 52

CORSE MPB

SARL en liquidation
Au capital de 7623 euros
Siège de liquidation : Rue Marboeuf
20130 Cargèse
342 263 431 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale réunie le 31/12/2024 au siège de liquidation a **approuvé** le compte définitif de liquidation, **déchargé** Madame Maria de Fatima PEREÏRA GOMES DA FONTE (épouse AMEDEI), demeurant Paomia, 20130 CARGESE de son mandat de liquidateur, **donné** à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la **clôture** de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les **comptes de liquidation** seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la **société sera radiée** dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 53

SCP DROJAT-CAQUINEAU

Notaires Associés
À AUBUSSON (23200)
30, rue Pierre d'Aubusson

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Information préalable
(article 1397 al 3 du c.civ.)

Suivant acte reçu par **Maître Nathalie DROJAT,** notaire associé à AUBUSSON (23200), 30 Rue Pierre d'Aubusson le 18 avril 2025, Mr Thierry POUMARÈDE et Mme Nicole Sylvie RECHIGNAT son épouse, demeurant ensemble à SANTA MARIA DI LOTA (20200), Falata Campido Supranu, mariés sous le régime de la communauté réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la Mairie de SAINT QUENTIN LA CHABANNE (23500) le 25 avril 1987 **ont décidé de changer leur régime matrimonial avec adoption du régime de la communauté universelle**. Les **oppositions** des créanciers s'il y a lieu, pourront être faîtes dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandé avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Maître Nathalie DROJAT, notaire susnommé où il est fait élection de domicile.

Pour avis.

N° 54

BATI-FINITIONS

SASU au capital de 1000 €
Siège social : Chemin du Fussadu
Les Jardins d'Elisa - 20250 Corte
RCS 827 496 282 Bastia

L'associé unique, en date du 31/03/2025, a **approuvé** les comptes de liquidation, **donné** quitus au liquidateur, M KASMI ABDELHAK, CHEMIN DU FUSSADU, LES JARDINS D'ELISA, 20250 CORTE, l'a **déchargé** de son mandat et prononcé la **clôture** de liquidation, à compter du 31/03/2025. **Radiation** au RCS de Bastia.

ICN
INFORMATEUR CORSE NOUVELLE
SETTIMANALE CORSU

PASSEZ VOS ANNONCES LÉGALES EN LIGNE
24H SUR 24
365 JOURS PAR AN

RENDEZ-VOUS SUR
ICN.CORSICA/ANNONCES-LÉGALES

Pour information : le tarif d'insertion est fixé par les textes règlementaires en vigueur et n'est pas négociable

Annonces légales

TRANSMETTEZ VOS FICHIERS AU FORMAT WORD

votre contact : **Albert TAPIERO**

✆ 04 95 32 89 92 / 04 95 32 04 40

al-informateurcorse@orange.fr

Centre de tri-valorisation des déchets de Monte
Le TA a rejeté la demande de suspension du chantier

Par une requête et un mémoire, les associations de défense de l'environnement A Spiriata, U Levante, Le Garde, Zeru Frazu, Zero Waste France et six propriétaires et exploitants de terrains agricoles voisins avaient saisi le Tribunal administratif de Bastia, demandant au juge des référés la suspension du permis de construire et des travaux de réalisation du centre de tri et valorisation des déchets sur le territoire de la commune de Monte. Le projet a fait l'objet d'un autre recours, sur le fond, cette fois, déposé par les mêmes requérants. Selon ces derniers la condition d'urgence était remplie dans la mesure où, notamment, l'exécution du permis litigieux porte une atteinte grave et immédiate à l'intérêt général et a un impact environnemental sur des espaces stratégiques agricoles et une zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique de type 1. Ils faisaient également valoir que la réalisation du projet ne présente pas de caractère urgent à court terme puisque sa mise en service est prévue au second semestre 2027. Face à eux, le Syndicat de valorisation des déchets de Corse (Syvadec), maître d'ouvrage du projet dont le coût était estimé en 2023 à 68 millions d'euros ; diverses entreprises impliquées dans la réalisation du projet, mais aussi la commune de Monte, dont le maire a délivré le permis de construire demandaient le rejet de la requête. Par ailleurs, le Syvadec et la commune de Monte réclamaient qu'en application de l'article L. 761-1 du code de justice administrative des somme respectivement fixées à 6 000 euros et de 4 000 euros soient mises à la charge des requérants.

Le juge des référés est allé partiellement dans leur sens. Il a en effet estimé que la condition d'urgence n'était pas remplie *« dans la mesure où le projet de centre de tri et de valorisation de déchets présente un intérêt public et que l'exécution de ce projet ne porte pas atteinte, de manière suffisamment grave et immédiate, à un intérêt public, à la situation des requérants ou aux intérêts qu'ils entendent défendre »*. La requête visant à obtenir la suspension du chantier a donc été rejetée. En revanche, le jugement précise *« qu'il n'y a pas lieu de faire droit aux conclusions respectives du Syvadec et de la commune de Monte présentées sur le fondement des dispositions de l'article L. 761-1 du code de justice administrative »* qui ont donc été rejetées. Les travaux vont se poursuivre, en attendant un jugement sur le fond. ■ ***AN***

Commémoration
I Fochi Paoli, de Lisula à Merusaglia

Le 5 février 1807, Pascal Paoli s'éteignait en exil à Londres, à l'âge de 82 ans. Il fut inhumé au cimetière londonien de Saint Pancras et il fallut attendre plus de 80 ans avant que, au prix d'une longue et importante mobilisation, sa dépouille puisse être transférée en Corse, à bord du *Comte Bacciocchi*, bâtiment de la compagnie Valery, qui arriva à L'Île-Rousse le 4 septembre 1889. Sur tout le trajet entre le port et son village natal de Morosaglia, des habitants des différents villages traversés s'étaient réunis afin d'honorer au mieux ce retour, partageant un repas puis, la nuit venue, allumant de grands feux. Depuis, cette célébration simple et conviviale s'est perpétuée et est devenue une fête populaire, à Morosaglia, où, depuis 2007, l'association l'Amichi di i Fochi Paoli organise l'évènement *I Iochi Paoli* qui, toutefois, ne se déroule pas à la date anniversaire du retour des cendres, mais plus généralement en mai. La 17e édition des Fochi Paoli se déroulera le 31 mai 2025 ; mais à l'occasion du tricentenaire de la naissance de Pascal Paoli, elle revêtira cette fois une autre dimension. L'association a voulu proposer un projet rassembleur plus large, *L'ora di u ritornu*, qui s'inscrit dans l'esprit de ce que fut le voyage du retour de la dépouille du Babbu di a Patria. La manifestation débutera le 2 mai à L'Île-Rousse par l'arrivée en voilier, au port, d'une flamme symbolisant les valeurs véhiculées au Siècle des Lumières humanisme, fraternité, partage, tolérance, solidarité et liberté. Portée par des membres de l'association costumés en naziunali, les combattants de l'armée de Paoli, la flamme cheminera ensuite, via Ponte Novu, Corte, Campile/Casabianca, Bastia, Quercitello/La Porta, Piedicroce/Campana pour arriver le 31 mai à Morosaglia. Cette manifestation a pour vocation d'être participative et d'appartenir *« à tous ceux qui se retrouvent dans l'esprit paoliste. Chacun s'en emparera, et dans chaque village la flamme sera transmise aux habitants de la commune et aux communes environnantes qui allumeront à leur tour des feux »*, lesquels devront être entretenus maintenus jusqu'au 31 mai, jour des Fochi Paoli. Chaque lieu étape de ce voyage a l'entière liberté en ce qui concene l'organisation de festivités liées à l'événement, la seule contrainte étant le respect de l'esprit d'*I Fochi Paoli*. ■ ***AN***

La chronique de Jean Chiorboli

(linguacorsica@gmail.com)

NATIONALISME LINGUISTIQUE (Comment dit-on «Ovni» en langue corse ?)

On prolonge ici le débat amorcé sur notre groupe Facebook U POPULU CORSU CANTA, PARLA, SCRIVE : *«Ùn m'arriesce à traduce Ovni, NAVETTE SPATIALE, è ALIEN in a nostra bella lingua... Qualchissia mi pò aiutà ?»* (Anna Lena, https://www.facebook.com/groups/519549144750189/).

« Ovni » est un acronyme (ou sigle) abréviation formée d'initiales qui se prononce comme un nouveau mot (on peut le mettre au pluriel «des Ovnis»), à la différence d'autres cas où les lettres sont prononcées séparément, comme dans ANPE (défunte «Agence Nationale pour l'Emploi», aujourd'hui «Pôle emploi»). Parfois on a des «hybridations». Dans RCFM («Radio Corse Frequenza Mora») les lettres sont prononcées séparément en français («ercéefème» ; on pense à R. Queneau qui écrivait «achélème» pour HLM «habitation à loyer modéré» (France, Algérie, Sénégal), ou «habitation à loyer modique» (Québec). En corse on attendrait «erreccieffeemme» (en corse du Nord !). Or à l'oral on a une sorte de nouveau mot hybride prononcé «ercieffemme». Pour en revenir à «Ovni» (objet volant non identifié), il s'agit d'un calque de l'anglais «UFO» pour unidentified flying object («Unknown Flying Object» selon le CNRTL, http://www.cnrtl.fr/definition/Ovni). On a ici une illustration du «nationalisme linguistique» français. La plupart des langues se servent de l'anglais (UFO en italien, allemand, polonais, danois, norvégien, Turc…), alors que d'autres utilisent les initiales de l'expression anglaise traduite : Ovni (français, espagnol), OZN (roumain), ATIA (grec) … Le procédé est habituel en français, plus que dans les autres langues. L'alliance NATO (North Atlantic Treaty Organization) devient en français OTAN (Organisation du traité de l'Atlantique Nord) alors que l'on a NATO dans la plupart des langues, les mêmes qui emploient UFO, ainsi que dans certaines autres qui ont «squeezé» UFO mais accueillent NATO : roumain, grec, portugais (mais pas le portugais du Brésil qui préfère OTAN !).

On remarquera que la démarche «nationaliste» trouve certaines limites, notamment dans le domaine de la dérivation. La discipline qui s'occupe du phénomène Ovni s'appelle en français… Ufologie ! Voilà donc que UFO, mis à la porte, revient par la fenêtre dans une forme dérivée… D'ailleurs, même si Ovni est plus fréquent en français, UFO est présent dans les dictionnaires (notamment Larousse) bien qu'il fasse parfois l'objet d'un certain ostracisme. En effet sur le site créé par le CNRS il ne figure que comme «synonyme» de Ovni et la recherche en ligne de «UFO» renvoie un message d'erreur («Cette forme est introuvable !»; http://www.cnrtl.fr/definition/ufo). Ce n'est qu'en cherchant «ufologue» qu'on a davantage d'informations (*«UFOLOGUE : Formé de UFO, mot anglo-amér. formé des init. De Unidentified Flying Object objet volant non identifié, peu utilisé en fr. car remplacé dans l'usage par Ovni*, et de logue*»*).

Pour en revenir à la question posée plus haut, en corse on a le choix entre trois solutions. Soit on s'aligne sur le français (Ovni), avec l'assurance d'être compris en France (ce qui n'est déjà pas si mal…), sans se sentir obligé de mettre un accent sur la dernière syllabe au prétexte qu'en corse on prononce «à la française» les mots de ce type, ainsi que bien d'autres mots. Aurait-t-on idée de marquer l'accent graphique en évoquant dans le domaine du football *«e relazione di a mafia cun a FIFÀ et l'UEFÀ»* ? Les Corses seraient-ils désormais de culture française ? Associés hier au champ linguistique italien, aujourd'hui ils semblent bien avoir basculé dans le champ de communication français. Le cadre administratif impose le même vocabulaire à Bastia et à Brest, et rend vaines les velléités de traduction ou d'adaptation dans les langues locales ou nationales. Comment dit-on salaire minimum interprofessionnel garanti (Smig) en corse, en italien, ou dans les autres pays ? Un dictionnaire multilingue en ligne répondra sèchement : *«Sorry, no results for SMIG in the Collins French-English Dictionary»* (alors que les équivalents de ONU ne lui poseront aucun problème). On pourrait citer beaucoup d'exemples qui montrent que, sur le marché (mondialisé ?) de la Corse tout passe désormais à travers le «filtre» du français. Il n'y a (peut-être) pas lieu de s'en offusquer s'il est vrai que *«toutes les civilisations se valent»* (même si elles ne sont pas toutes logées à la même enseigne…). Le phénomène atteint son paroxysme avec la prononciation à la

française d'expressions latines, graphiquement «corsisées» de manière saugrenue (Associu À CAPPELLÀ : on sait que les mots latins n'étaient jamais accentués sur la dernière syllabe).
La deuxième solution consisterait à s'aligner sur l'anglais ou l'italien (UFO), ce qui serait (peut-être) un premier pas vers une intégration européenne. La troisième solution serait d'affirmer l'originalité du corse en créant un mot nouveau (*«Et qui on est ?!»*). Comme la création de néologismes est plus un art qu'une science, je fais confiance à l'inventivité du peuple corse pour forger des mots superbes et mystérieux, du genre *spichjafonu* (télévision), qui ne favorisent pas la communication, mais font flipper l'inventeur et s'extasier son auditoire. À ce sujet, n'oublions pas que le vocabulaire de toutes les langues comprend deux parties d'importance inégale. D'abord un noyau dur, central, de mots transmis de manière ininterrompue et partagés par l'ensemble de la communauté (on parle de «lexique commun fondamental»). Ensuite des zones périphériques, «sectorielles», un ensemble de mots spécialisés qui est variable selon la culture et l'expérience professionnelle (langue des sciences et techniques par exemple). Ce qu'il importe de préserver c'est le vocabulaire fondamental ; quant à la terminologie technique, elle tend à être internationale, et dans ce domaine la recherche de l'originalité va à l'encontre de l'exigence principale qui est celle de la clarté et de la précision. Évoquant l'aspect économique, le linguiste Umberto Eco remarquait que les asiatiques se taillaient la part du lion sur le marché de l'informatique sans se croire obligés d'inventer un néologisme pour parler des ordinateurs par exemple (les Italiens ou les Japonais notamment prononcent computer comme les Anglais). En corse c'est *ordinatori* qui domine (calque du néologisme forgé par un linguiste français), même si une résistance (timide) s'exprime à travers l'emploi de *cumputori*. Pour la langue corse comme pour les autres, la création de néologismes n'est pas la priorité lorsque ce sont les structures fondamentales qui s'effritent. Notre «Cunsigliu di a lingua» (voir *La feuille de route «Langue corse 2011-2014»* https://www. isula. corsica/lingua-corsa/Le-corse-par-les-outils-numeriques_a101.html) semble mettre au centre de ses préoccupations la terminologie, renvoyant à plus tard l'examen des structures lexicales et grammaticales de base. Osons une comparaison (à peine) forcée : c'est comme si on commençait une construction par le toit, avant même de consolider les fondations.

LA CATALOGNE OU LE NATIONALISME LINGUISTIQUE

Dans le domaine du nationalisme linguistique, ou tout simplement de la défense et promotion des langues «minorées», on cite souvent le catalan (cf. F. Musseau, libération.fr 1999) : *«Il faut savoir ce que l'on veut : ou bien le catalan n'est qu'une langue régionale et on la conserve comme une pièce de musée, ou bien elle est langue à part entière. Vous aurez compris quelle est notre préférence.»* L'élégance et l'allure courtoise, Luis Jou, le puissant directeur de la politique linguistique de Catalogne, a du mordant à revendre lorsqu'il s'agit de défendre sa langue. Pour cet homme clé du «système Pujol», *«on tente de nous ridiculiser aujourd'hui, mais c'est oublier que cela fait dix ans qu'on propose de l'argent à Hollywood pour assurer le doublage des films en catalan ! C'est oublier aussi qu'on est le 8e marché européen en termes de recettes cinématographiques, devant les Pays-Bas, l'Autriche et le Danemark»*.
Ici, la propagation de la langue a toujours constitué un axe essentiel de la revendication identitaire, contre «l'espagnolisme». Après trente-six ans de franquisme (1939-1975) où le catalan était sévèrement prohibé, les progrès sont incontestables, et le bilinguisme, vécu sans heurts, est aujourd'hui quasi généralisé auprès des quelque 6 millions de Catalans. Le postulat du gouvernement nationaliste : en tant que «langue faible», le catalan doit être défendu en priorité. D'où une première grande loi linguistique, votée en 1983 et pleinement en vigueur depuis 1992, par laquelle le catalan devient la langue d'enseignement obligatoire dans les écoles publiques (et les écoles privées subventionnées). ■

Pour la langue corse comme pour les autres, la création de néologismes n'est pas la priorité lorsque ce sont les structures fondamentales qui s'effritent.

L'appuntamenti di Santu Casanova

LIBRI, ARTI È SPITTACULI, SINEMÀ…

Photo Loana Duron

Musica

Nina Battisti, trà testi dramatichi è musichi vivi

Ci piaci à fà scopra à i nostri littori l'ultimi nuvità musicali, soprattuttu quand'elli sò u fruttu di ghjovani artisti chì cumenciani appena a so carriera. Hè u casu di Nina Battisti, pianista è cantarina di 23 anni, nata in Bastia. Passata pà a scola CHAM (Classe à horaires aménagés en musique), hà studiatu dinò à u Cunservatoriu. Hè u fattu di furmassi à u pianò classicu chì l'hà fattu capiscia ch'ella vulia veramenti fà musica. Abbastanza in furia, à solu 8 anni, principia à cumpona è à cantà i so pezzi parsunali. Ghjunta a famosa crisa d'adulescenza, dicidi à 17 anni di lascià a Corsica par andà in Parighji è scrivasi à u pristigiosu corsu Florent Musique, eppo'ligassi d'amicizia incù a nova scena parighjina. À pocu à pocu, Nina Battisti hà da amparà, hà da travaglià cù parsoni di cunfidenza è fà assai scontri chì l'ani da fà crescia inde u so prughjettu. Strada faccendu, incù pazienza, hà pigliatu managers ind'a squadra Le Petit Moulin incù quali hà zifratu d'uttrovi scorsu, firmendu à tempu un cuntrattu di distribuzioni ind'è Sony. Pà ghjunghjaci, s'hè fatta rimarcà d'una manera piuttostu urighjinali incù u so nanzi ultimu single, *La Télévision*, chì hè statu ripigliatu nant'à a reta suciali Tik Tok più di vintimila volti da usadori chì si ni sò ghjuvati pà cantà in playback, u titulu divintendu cusì com'ellu si dici oghji una «trend». S'ellu ci voli oramai à difiniscia u so genaru musicali, semu cumplittamenti inde a varietà francesi pop pà un'artista chì s'ispira di Barbara, Véronique Sanson, Françoise Hardy, Juliette Armanet, ma dinò Angèle, Matthieu Chedid o ancu Philippe Katerine. L'hè sempri piaciuta issa canzona francesa, ch'ella sighi à u nivellu di i testi, cà di l'armunii è di i meludii. Tuttu què si risenti inde u so ultimu single, *Pas trop jolie*. Un titulu chì tratta d'un sughjettu micca troppu alegru, ma abbastanza universali è chì pò parlà à parechji parsoni. Nina Battisti s'hè assai apparagunata, s'apparaguneghja sempri avà à l'altri. Hè suventi u casu inde u mezu artisticu è a musica. Si dumanda sempri: «*sarà bè ciò ch'e facciu?*», «*bastarani i me canzoni da fà chì tuttu andessi bè?*». Ùn si parla dunqua micca solu di u fisicu, chì hè u tema principali di a so canzona, ma d'affari più prufondi, cù un'intarrugazioni nant'à a billezza generali di a so opara. A cunfidenza in sè stessu, a cantarina l'ammenta pà a prima volta, postu ch'ella metti soprattuttu l'amori à u centru di i so criazioni. Dici ch'ellu l'hà fattu prò di scriva issu pezzu è di fallu escia, soprattuttu chì, puru s'è u sughjettu pò essa appena gravi, u so accunciamentu ci porta à ballà. *Pas trop jolie* duvaria fà parti di u so primu EP, *Le Cabaret des Pleurs*, chì surtarà u 16 di maghju. U titulu di st'opara nova, hè u so manager chì l'hà trovu, partendu da un scherzu par via di u fattu chì Nina Battisti ghjoca assai in a vita di a so sinsibulità, ch'ella pienghji assai è ch'ella parla assai di i so emuzioni chì sò spessu negativi inde i so canzoni, puru s'elli si poni assumiglià à cosi pusitivi di pettu à i so pruduzzioni. Un riassuntu, à l'ingrossu, di ciò chì custituisci st'artista impastata di dubbiti è di pienti, ma sempri cù a vulintà d'avanzà. Nant'à *Le Cabaret des Pleurs*, ritruvaremi un mischju di criazioni fatti à centu par centu da l'artista. Scrivi tutti i so testi è i so accordi sempri vicin'à u so pianò, prima di passà in studiu, accumpagnata da u so pruduttori è ghitarristu Martin Cannavo, senza scurdassi di i so amichi musicanti chì l'ani aiutata assai pà finalizà i canzoni. S'è vo seti in Parighji da quì à calchì ghjornu, ùn mancheti micca a so prisintazioni di l'EP à l'uccasioni di un spittaculu à Les Trois Baudets, sala di cuncertu inde u diciottesimu circondu di a capitali. ■ ***Santu CASANOVA***

Un annu fà

Justice, un avril chargé

ICN n°7026 19 avril 2024

Avril 2024 débute avec une affaire assez singulière. Le 3, Hélène Gerhards, magistrate en poste à Agen et ancienne juge d'instruction à Ajaccio entre 2010 et 2016, est placée en garde à vue dans le cadre d'une affaire portant sur des soupçons de détournement de fonds publics. Après une enquête préliminaire pilotée par le parquet de Nice, son nom est en effet apparu en marge d'investigations visant le groupe mafieux du Petit Bar. Le 5, elle est mise en examen pour onze chefs, dont faux en écriture publique ou authentique par un dépositaire de l'autorité publique, détournement de fonds publics par une personne dépositaire de l'autorité publique, association de malfaiteurs en vue de préparer un crime ou un délit puni de dix ans d'emprisonnement. Justice toujours, le 9, les investigations autour de l'attributions de marchés publics pour la sécurité à l'aéroport d'Ajaccio prennent un nouveau tournant. Deux personnes sont placées en garde à vue dans le cadre d'une enquête diligentée par la JIRS, tandis que le président de la Chambre de commerce et d'industrie est entendu sous le régime de l'audition libre afin de répondre aux questions des enquêteurs sur les conditions dans lesquelles ce marché de 11 millions d'euros a été passé. Le 23, la préfecture de Corse ajoute un nouvel élément au dossier en publiant un communiqué dans lequel elle indique que *« depuis décembre 2022, trois audits de la DGCA ont révélé des défaillances graves de la mission d'inspection-filtrage, dont notamment une absence de contrôle fiable de la réalisation de cette mission par le sous-traitant ». Et, précise le préfet de Corse, « Pour remédier de manière urgente à ces défaillances récurrentes, l'exploitant de l'aéroport d'Ajaccio a été placé sous surveillance renforcée par la DGCA le 9 avril 2024, permettant de manière immédiate l'augmentation des contrôles par l'État de la bonne réalisation des missions de sûreté ».* Plus insolite, le 18, Pierre-Jean Franceschi, ex-aumônier de la prison de Borgo et diacre, soupçonné d'avoir tenu une maison de retraite illégale à Penta-di-Casinca, est mis en examen dans le cadre d'une information judiciaire ouverte pour travail dissimulé, blanchiment de travail dissimulé, fraude fiscale aggravée et création sans déclaration préalable d'une structure sociale ou médico-sociale. Et puis, deux ans après l'attaque mortelle d'Yvan Colonna, le 5, Franck Elong Abé est entendu par les deux juges d'instruction anti terroristes en charge de l'enquête. L'audition, peu fructueuse, ne permet pas d'en savoir plus sur ses motivations, le détenu mis en examen pour l'assassinat d'Yvan Colonna garde en effet le silence durant tout l'entretien. Alors que le processus d'autonomie s'accélère, fin mars, Core in Fronte et Aiutu Paisanu avaient lancé un appel à rassemblement devant la résidence secondaire du Premier ministre Gabriel Attal à Coti-Chiavari, suite à la mise en examen de Stéphane Ori, militant indépendantiste, pour association de malfaiteurs en vue de la préparation d'un ou plusieurs actes de terrorisme. Mais le 5, la préfecture de Corse interdit ce rassemblement, avançant que la manifestation n'a *« fait l'objet d'aucune déclaration préalable ».* Arguant que *« le droit de manifester est un droit fondamental en démocratie »* Core in Fronte estime que *« Cette décision relègue l'État français au niveau pires régimes autoritaires »* et annonce maintenir son rassemblement. Au final, le 7, une cinquantaine de personnes se rendent tout de même sur place, mais sont bloquées par la gendarmerie à l'entrée du chemin menant à la résidence secondaire du Premier ministre. Hasard du calendrier, le lendemain Gabriel Attal reçoit Gilles Simeoni dans le cadre du processus d'autonomie de la Corse, quelques jours après l'adoption du projet d'écritures constitutionnelles par l'Assemblée de Corse ; le Premier ministre réaffirme *« la volonté du Gouvernement de faire aboutir le processus de Beauvau ». Le 22, le mouvement national est toutefois appelé à une réunion à l'Université de Corte afin d'apporter une réponse commune à « la politique répressive orchestrée par l'État français, incompatible avec la recherche d'une solution politique ».* Femu a Corsica, le PNC, Core in Fronte, mais aussi le STC, les syndicats étudiants Ghjuventù in Core, Ghjuventù Paolina et Ghjuventù Indipendentista, et les collectifs Aiutu Patriotticu, Aiutu Paisanu et Patriotti in Lotta publient un communiqué pour adresser *« solennellement à l'État français un message commun ».* Ils constatent *« depuis plusieurs mois une aggravation et une amplification de la politique répressive conduite à l'endroit de patriotes corses »,* et dénoncent *« arrestations violentes », « assignations à résidence hors de Corse, ou « répression contre la jeunesse dans le cadre des manifestations du printemps 2022 »* ajoutant que *« Pour nous nationalistes corses, cette situation est inacceptable et nous saurons y répondre collectivement ».* ■

Manon PERELLI

Un an plus tard

On ignore toujours les motivations qui ont poussé Franck Elong Abé a agresser mortellement Yvan Colonna. Le processus d'autonomie doit théoriquement aboutir d'ici la fin de l'année mais pour l'instant les choses semblent au point mort. Une certaine fracture semble en revanche continuer de se creuser entre les différents groupes nationalistes. ■

EXPOSITION

La tempête

David Wautier a grandi dans sa ville natale de Nivelles, dans la province du Brabant wallon. Dans sa jeunesse, la découverte des films de John Ford suscite en lui une passion durable pour le genre western. Epris de dessin depuis toujours, il effectue ses études en illustration à l'Institut Saint-Luc de Bruxelles. Auteur et illustrateur de d'ouvrages pour l'enfance et la jeunesse, cet amoureux de la nature réalise seul l'album *Montre-toi, Montagne !* publié aux éditions Le Diplodocus en 2022, qui met en scène une fillette qui s'apprête à découvrir la montagne pour la première fois et doit prendre son mal en patience car à son arrivée, tout est environné par la brume. En 2024, il met par deux fois le western en avant. D'abord avec le roman graphique *La Vengeance* (éditions Anspach) où l'on suit à travers le Wyoming la traque acharnée que mène un fermier pour retrouver les assassins de son épouse, entraînant avec lui ses enfants. Puis avec *La tempête* (éditions Le Diplodocus), bande dessinée muette pour tous les publics à partir de 4 ans : dans une petite ferme en plein milieu du Far West, une famille doit affronter une tempête spectaculaire, parents et enfants vont se serrer les coudes pour affronter cette épreuve. À hauteur d'enfant, David Wautier fait ressentir le tonnerre qui surprend, les rafales qui cinglent, la pluie qui goutte à travers le toit, voir le vent qui retourne la charrette ou les grêlons qui cassent une vitre… jusqu'à ce moment où les éléments s'apaisent enfin, laissant un désert boueux, nouveau terrain de jeux à découvrir après toutes ces émotions. Entrée libre

Jusqu'au 3 mai 2025 (mardi & vendredi 14h-18h/ mercredi 9h-12 h & 14h-18h/samedi 9h-12h). Médiathèque centrale, Bastia.

***i** 04 95 58 46 00 & una-volta.com/david-wautier/*

MUSIQUE

Arrepìcus

En Sardaigne, les arrepícus sont les tintements des cloches qui, en marquant le rythme de la danse, annonçaient à la communauté le début de la fête. Les guitaristes de la tradition utilisent également ce même terme pour désignert une technique d'exécution particulière à caractère principalement rythmique dans laquelle résonnent, justement, les polyrythmies des cloches. Une technique particulière qui établit un lien entre la tradition sarde, la guitare flamenca, la guitare battente calabraise, la vihuela ancienne et la guitare baroque. Le projet Arrepìcus est né de la rencontre de trois musiciens originaires de Cagliari, le guitariste et compositeur Francesco Morittu, le chanteur et contrebassiste Stefano Colombelli et le chanteur et percussionniste Carlo Pusceddu, qui ont en commun la formation académique et l'amour pour la musique de tradition orale sarde. Ils ont été rejoints par deux chanteuses, Giulia Pisu et Irene Coni, doctorantes à l'Université de Cagliari en ethnomusicologie. Conçu comme un atelier de recherche musicale, Arrepìcus explore des possibles voies de rencontre entre musique savante et répertoire traditionnel populaire sarde, avec une référence particulière à la danse campidanese et au chant à quatre voix (cuncordu). Entrée libre.

Le 26 avril 2025, 18 h 30. Centre national de création musicale Voce. i 04 95 61 73 13 & www.voce.corsica

DANSE

Carmen

Formé à l'École de danse du Ballet de l'Opéra national de Paris et au Conservatoire national supérieur de Paris, Julien Lestel a travaillé avec Rudolph Noureev, Marie-Claude Pietragalla, Roland Petit, Pina Bausch. Chorégraphe, il a fondé sa propre compagnie, le Ballet Julien Lestel, qui va à la rencontre de toutes sortes de publics lors de projets pédagogiques et d'ateliers chorégraphiques : en milieu scolaire de la maternelle au lycée, auprès d'adolescents atteints de troubles autistiques ou de handicap mental, en milieu carcéral, dans des résidences pour personnes âgées et des hôpitaux. *« Ma visée est de mettre la danse à la portée de tous afin qu'elle devienne un moyen d'expression et d'épanouissement pour chacun »* explique-t-il. Il propose de redécouvrir la *Carmen* de Bizet, abordée avec un parti pris très contemporain que ce soit dans les choix musicaux ou l'adaptation du récit, en rupture avec les représentations très stéréotypées et parfois caricaturales du personnage. Sa Carmen est une femme moderne et la partition de ce ballet mêle des morceaux emblématiques de l'opéra de Bizet avec des compositions électro de Ivan Julliard et des extraits du ballet *Carmen suite* composé par Rodion Chtchedrine et créé en 1967 au Théâtre Bolchoï. De même, la chorégraphie fait cohabiter danse classique, moderne et urbaine : *« Ma recherche est centrée sur la création d'une gestuelle fluide sans retenue, mais aussi de mouvements brisés avec rupture de rythme afin que le spectateur puisse être emmené vers une émotion et en même temps entraîné dans une dynamique où se côtoient puissance, sensualité et poésie mises en valeur par les interprètes »*. Cette *Carmen* ne redessine pas seulement le portrait d'une femme libre, elle aborde aussi la question du féminicide : depuis la création, en 1875, de cet opéra souvent dépeint comme le « drame passionnel » par excellence, notre société a-t-elle vraiment évolué ?

Le 25 avril 2025, 20 h 30. Théâtre L'Empire, Ajaccio. i 04 95 50 40 80 & www.empire.corsica

POUR ANNONCER GRATUITEMENT
LES **RENDEZ-VOUS**
DE VOS **ASSOCIATIONS**
ET **COMMUNES**

INFORMATEUR CORSE NOUVELLE
SETTIMANALE CORSU

SERVICE GRATUIT

www.icn.corsica/publier-une-info

L'agenda **en ligne** de votre commune ou de votre association

Dons de sang, services de garde, collectes, distributions humanitaires

Permanences, fermetures et ouvertures des services divers

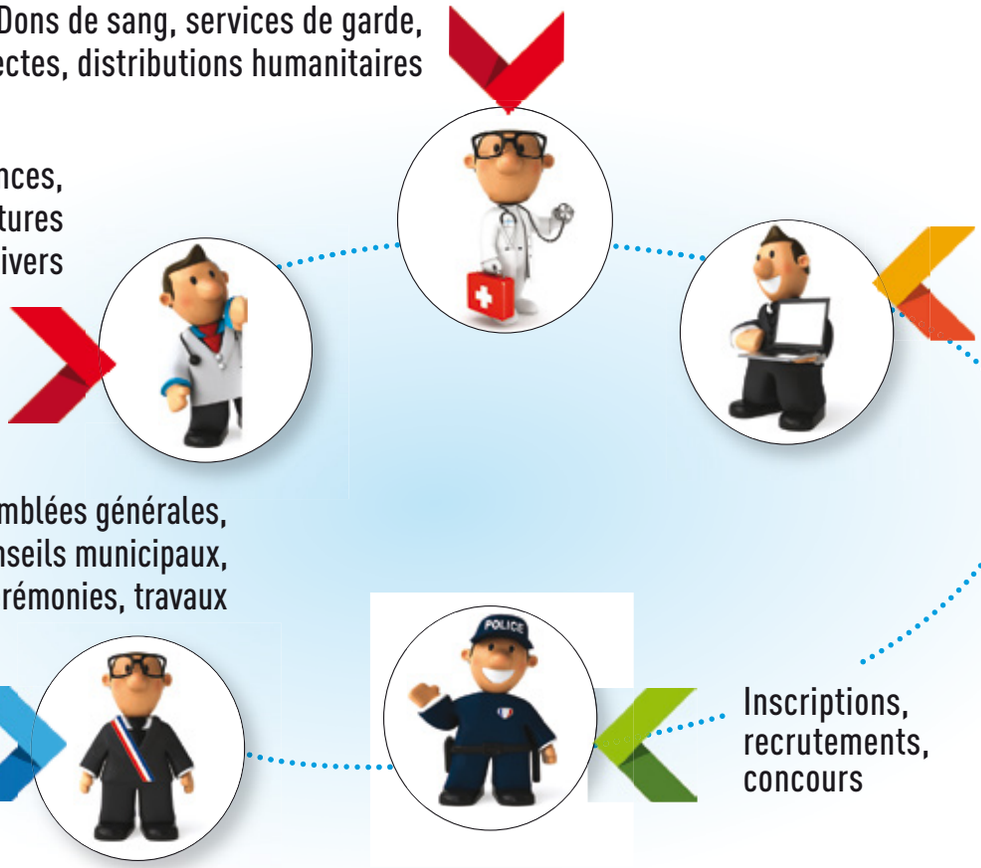

Réunions, colloques, meetings

Assemblées générales, conseils municipaux, messes, cérémonies, travaux

Inscriptions, recrutements, concours

POUR COMMUNIQUER DANS L'AGENDA DE MA COMMUNE

JE ME RENDS SUR

www.icn.corsica/publier-une-info

© stock.adobe.com/Julien Tromeur
sas 4COM graphisme design

CORSE PISCINE POLYESTER

Votre rêve accessible

www.corsepiscine.fr

06 43 73 07 40